

Série Evaluation et capitalisation



*exPost*  
**ExPost**

## Impacts des projets menés dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal

Thierry Clément (Oréade-Brèche) et Thomas Dupayrat (Odyssée  
Développement)

Contact : Constance Corbier-Barthaux, département de la Recherche, AFD

Département de la Recherche  
Division Évaluation et capitalisation

Agence Française de Développement  
5, rue Roland Barthes 75012 Paris - France  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)



## **Avertissement**

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou de ses institutions partenaires.

## **Remerciements**

Les visites des sites concernés par les projets ont été effectuées du 5 au 18 avril puis du 17 au 28 mai 2010. Les auteurs tiennent à remercier Ndiarka Ndiaye (du cabinet de consultants Actions pour un développement concerté) et Abdelkader Mboup (du cabinet Aquatic Consult), dont la précieuse collaboration a permis la bonne réalisation de cette étude.

Directeur de la publication : Dov ZERAH  
Directeur de la rédaction : Laurent FONTAINE  
ISSN : 1962-9761  
Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2011

Mise en page : Eric THAUVIN



## Sommaire

|                                                                                                                           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Eléments de contexte</b>                                                                                            | <b>5</b>  |
| 1.1. Motivations de l'évaluation                                                                                          | 5         |
| 1.2. Méthode et contenu des missions de terrain                                                                           | 6         |
| <b>2. Objectifs initiaux des deux projets et principales conclusions de leurs évaluations</b>                             | <b>9</b>  |
| 2.1. Objectifs initiaux                                                                                                   | 9         |
| 2.2. Principales conclusions des évaluations finales                                                                      | 9         |
| <b>3. Evaluation des bases acquises grâce aux projets AFD et conséquences sur le potentiel de développement des sites</b> |           |
| 3.1. Principe de l'évaluation du déroulement des projets dans les sites et de leurs effets                                | 13        |
| 3.2. Résultats sur la mise en œuvre des projets                                                                           | 13        |
| 3.3. Evaluation de la phase « après projet » des sites                                                                    | 14        |
| 3.4. Analyse des recettes des GIEI et des coûts pour l'usager                                                             | 16        |
| <b>4. Evaluation des effets des projets</b>                                                                               | <b>19</b> |
| 4.1. Evaluation de l'effet économique des projets                                                                         | 20        |
| 4.2. Evaluation de l'effet social des projets                                                                             | 22        |
| 4.3. Evaluation de l'effet des projets sur la gouvernance                                                                 | 23        |
| 4.4. Evaluation de l'effet des projets sur l'environnement                                                                | 24        |
| 4.5. Conclusion relative aux effets des projets sur la totalité des sites                                                 | 25        |
| <b>5. Evaluation détaillée de l'effet socioéconomique des projets sur les six sites étudiés</b>                           | <b>27</b> |
| 5.1. Organisation des filières sur les sites                                                                              | 27        |
| 5.2. Disponibilité des données                                                                                            | 29        |
| 5.3. Analyses économiques                                                                                                 | 30        |
| 5.4. Autres impacts                                                                                                       | 37        |
| <b>6. Conclusion et recommandations</b>                                                                                   | <b>39</b> |
| 6.1. Conclusions relatives au bon déroulement des projets sur les sites                                                   | 39        |
| 6.2. Conclusion sur les effets économiques, sociaux, environnementaux et sur la gouvernance des projets                   | 41        |
| 6.3. Recommandations pour les projets et les sites visités au Sénégal                                                     | 42        |
| <b>Annexes</b>                                                                                                            | <b>45</b> |
| <b>Liste des sigles et abréviations</b>                                                                                   | <b>57</b> |



## 1. Éléments de contexte

### 1.1. Motivations de l'évaluation

L'Agence Française de Développement (AFD) a participé au financement de plus d'une vingtaine de sites de débarquement de la pêche artisanale au Sénégal entre 1997 et 2006. En tout, 6,5 millions EUR ont été alloués, sous forme de subventions réparties entre deux projets aujourd'hui terminés : le projet d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte (Projet d'appui à la pêche artisanale nord, PAPANORD) et le programme d'appui à la pêche artisanale de la Petite Côte, du Sine Saloum et de la Casamance (Projet d'appui à la pêche artisanale sud, PAPASUD). Ce dernier était cofinancé par l'Union européenne (UE) et le gouvernement du Sénégal.

L'Agence a donc souhaité réaliser une évaluation-capitalisation des impacts de ces projets. En effet, bien qu'ils aient fait, en leur temps, l'objet d'évaluations *ex post*, il est apparu opportun, plusieurs années après la fin des travaux, de mesurer l'impact de ces projets (ce qui est rarement possible juste à la fin d'un projet, où les infrastructures viennent d'être installées et où les parties prenantes ne se les sont pas encore complètement appropriées). Ce point est capital pour beaucoup de quais où les comptes rendus des visites (dont nous avons été destinataires) montrent des écarts considérables entre les situations décrites il y a deux à quatre ans et les situations constatées aujourd'hui.

Les enjeux et les objectifs de ces deux projets sont assez bien synthétisés dans le document de suivi et rapport d'achèvement de projet (SRAP) du PAPANORD :

*« (...) Le projet d'aménagement de sites de débarquement de produits de la mer s'est inscrit dans la politique de mise à niveau des équipements et des installations de pêche, engagée avec la mise aux normes européennes des unités industrielles de pêche et de transformation que la coopération française a financé en 1994, à hauteur de 7 millions EUR »*

*Ces efforts devaient cependant être poursuivis et consolidés, les vétérinaires de l'UE ayant notamment critiqué l'état sanitaire déplorable des sites de débarquement. En effet, en l'absence de réseaux d'évacuation des eaux usées, d'installations sanitaires individuelles et de collecte des déchets, les eaux usées et les déchets étaient déversés sur le rivage, générant des risques importants de contamination des produits débarqués avant leur prise en charge par les mareyeurs. Ce phénomène était aggravé par l'absence de points d'eau potable destinés au lavage des cales, des caisses et des produits. L'inexistence de structure ad hoc, l'éparpillement des points de débarquement sur la plage, la rareté des zones de stationnement ainsi que la saturation des lieux par de multiples activités contaminantes ne permettaient pas un flux aisé, hygiénique et rapide, ni une commercialisation concentrée et transparente des produits débarqués.*

*L'objectif majeur du projet était donc de réaliser un aménagement complet des sites de débarquement afin de réduire les risques de contamination des produits et d'améliorer les conditions de travail des usagers. En complément, des actions de collecte des ordures ménagères et d'assainissement étaient prévues sur certains sites et un volet d'adduction d'eau potable a été prévu sur Kayar.*

Ce projet devait entraîner l'amélioration des conditions de débarquement et de commercialisation des produits de la mer et avoir en outre un effet immédiat et sensible sur la croissance des activités liées à la pêche. Le projet devait contribuer au développement d'une démarche qualitative capable d'impulser une amélioration de l'organisation et, partant, de la productivité des sites concernés. Ces effets avaient auparavant été constatés à Hann, où une opération similaire avait été réalisée sur financement du Fonds spécial de développement (FSD) en 1995.

Par ailleurs, la création de groupements d'intérêt économique (GIE), regroupant des professionnels de la pêche devait conduire à la responsabilisation des utilisateurs tenus de présenter un budget et de produire un résultat d'exploitation en fin d'exercice. Les éventuels bénéfices devaient approvisionner un compte bancaire dont les ressources seraient mobilisées pour l'entretien du site et des investissements complémentaires.

L'organisation du projet devait reposer sur le comité de pilotage, le maître d'ouvrage délégué (ministère de la Pêche) appuyé par un opérateur, le CEASM<sup>1</sup>, assurant le pilotage et la gestion de l'ensemble des opérations dont l'exécution était confiée à des partenaires associés.

En outre, les collectivités locales devaient assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de collecte des ordures ménagères.»

Les objectifs du PAPASUD ont été sous-tendus par les mêmes besoins et le contenu du projet est très proche, dans sa conception, de celui du PAPANORD, avec toutefois un programme de formation plus développé.

Le but de la présente étude a donc été de vérifier, en profitant d'un recul suffisant (fin des travaux de PAPANORD en 2002 et de PAPASUD en 2007), si les hypothèses qui sont formulées dans cette présentation, se sont bien confirmées.

## 1.2. Méthode et contenu des missions de terrain

Il nous était demandé d'évaluer les impacts des financements, dans les domaines suivants :

- économique et développement local,
- social,
- gestion des ressources,
- renforcement des capacités des GIE interprofessionnels (GIEI) à gérer les infrastructures.

Nous avons proposé dans notre méthode de faire un passage complet sur les sites ayant bénéficié des aides des deux projets cités ci-avant, puis un second sur six retenus pour étude de cas plus en profondeur.

Les sites, indiqués dans les termes de référence, sont les suivants (du nord au sud)<sup>2</sup> : Saint-Louis (Guet Ndar et Gokhou Mbathe), Fass Boy, Kayar, Yoff, Hann-plage, Mbour/M'Balling, Joal/Khelcom, Djifer/Palmarin, Diamnadio, Ndangane Sambou, Dionewar, Foundiougne, Kafountine, Ziguinchor, Elinkine, Djembering et Cap Skirring. Soit, au total, plus de 20 sites (cf. carte 1), certains d'entre eux étant multiples (ex : quai en bord de mer et zone de transformation à l'intérieur des terres).

<sup>1</sup> Le CEASM est une association pour le développement des activités maritimes.

<sup>2</sup> Les sites dont le nom est souligné ont été financés par l'UE ou l'Etat.

Le premier passage avait pour but de faire une description rapide mais complète des sites (sur la base d'une grille type reportée en annexe 1<sup>3</sup>), avec une évaluation des effets des projets dans les domaines cités ci-avant, et également de proposer six sites objets d'étude plus approfondie pour mieux évaluer les impacts des projets. Lors de ce passage, nous avons également évalué le déroulement des opérations dans chaque site et restitué cette évaluation sous la forme d'un diagramme de type « rose des vents » (v.annexe) par site. Celles-ci sont reportées à la fin de chaque fiche de site. Le paragraphe 7 présentera une analyse des résultats de ces évaluations.

Le second passage a été nettement plus orienté vers la mesure des effets socioéconomiques à partir d'entretiens auprès des opérateurs, dans les six sites retenus. Les études de cas n'avaient pas pour but d'étudier les six sites les plus importants du Sénégal en termes de débarquement, mais plus d'étudier des situations les plus diverses possibles, pour en tirer le maximum d'information. Les principales raisons des choix de ces sites sont portées au tableau 1 ; l'analyse ayant entraîné leur choix est présentée en annexe 4.

**Carte 1. Localisation des sites visités**



Source : Odyssée Développement.

**Tableau 1. Sites retenus pour être étudiés en phase 2 et principales motivations (classement du nord au sud)**

| Sites                 | Motivations pour les retenir pour la phase 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Saint-Louis Guet Ndar | Site monté de toutes pièces par le projet, extrêmement actif, ayant développé une série d'activités strictement liées à la pêche. Site complexe de par la proximité avec la Mauritanie et les changements induits par l'ouverture d'une brèche dans la Langue de Barbarie.                                                                                                                                     |
| Fass Boy              | Site dynamique dirigé par des jeunes avec beaucoup d'actions sociales financées sur fonds du GIEI (ambulance, retraite des anciens, électricité dans le village, etc.). Le site a par ailleurs mis en place des méthodes de pêche pour protéger la ressource, l'autorégulation des captures dont les effets seront intéressants à étudier. Le site est en pleine expansion grâce aux investissements de l'AFD. |
| Kayar                 | Site très dynamique qui concentre beaucoup d'activités économiques (en dépit d'une difficile distinction entre les effets de l'appui de l'AFD de celui des autres bailleurs). Le site applique la réglementation nationale interdisant le filet monofilament pour protéger la ressource, et met en place une autorégulation des captures, dont les effets seront intéressants à étudier.                       |
| Dionewar              | Site remarquable à plusieurs points de vue : dirigé par des femmes, situé sur des îles dans le delta du Saloum (pas d'accès par route), doté d'un GIEI dynamique, très propre.                                                                                                                                                                                                                                 |
| Foundiougne           | Site où les investissements du projet sont très circonscrits à la pêche crevette et à sa transformation, ce qui se révèle particulièrement intéressant pour une étude de cas. L'étude des pertes post capture doit y être très pertinente. L'absence de route praticable en saison des pluies handicape lourdement le site.                                                                                    |
| Kafountine            | Site avec un développement spectaculaire et un GIEI qui a bien compris son rôle et a déjà corrigé certaines défaillances du projet sur le site, sur son propre budget (installation de l'eau, branchement de l'électricité, réparation de la route d'accès que la communauté rurale - CR - n'entretenait pas).                                                                                                 |

<sup>3</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

C'est l'ensemble des données recueillies lors des deux missions qui a servi de base à la rédaction du présent rapport.

Parmi les principaux problèmes rencontrés, notons :

- le recueil complexe du détail des investissements réels dans chaque site, par poste et par an. Nos estimations sont donc parfois basées sur des sommes globales (ex : dans PAPANORD à partir du SRAP) ou bien sur les estimations ini-

tiales des projets. Le biais n'est sans doute pas important car les projets ont bien été menés à leur terme, mais il subsiste ;

- la difficile obtention du détail des débarquements et leur valeur, pour certains sites sur la période ;

- une obtention laborieuse des comptes annuels des GIEI. Si nous avons pu, pour certains, nous les procurer par ailleurs, cette difficulté révèle un manque de transparence dans leur gestion, ou leur certaine inorganisation.

## 2. Objectifs initiaux des deux projets et principales conclusions de leurs évaluations

### 2.1. Objectifs initiaux

Les deux projets s'inscrivaient dans la politique de mise à niveau des équipements et des installations de pêche, engagée avec l'application des normes européennes au traitement des produits de la mer.

Pour PAPANORD, selon le SRAP, il consistait à réaliser un aménagement complet des sites de débarquement afin de réduire les risques de contamination des produits et d'améliorer les conditions de travail des usagers. Le projet portait sur six sites : Saint-Louis (Guet Ndar et Gokhou Mbathe), Kayar, Yoff, Fass Boye et Hann Plage. Le projet prévoyait également à Kayar un volet "adduction d'eau potable" et des opérations de collecte de déchets à Saint-Louis et Yoff.

Pour PAPASUD, mené à la suite du PAPANORD et basé sur un concept assez proche, l'objectif (toujours selon le SRAP) était d'assurer un développement durable de la pêche artisanale grâce à (i) une augmentation de la rentabilité économique des entreprises aux différents niveaux de la filière, (ii) une meilleure utilisation des ressources maritimes, (iii) un renforcement de la qualité sanitaire et de la valorisation des produits, et (iv) une amélioration des conditions de travail et de vie des professionnels du secteur. Le projet portait sur les sites Mbour,

M'Balling, Joal, Khelcom, Djifer-Palmarin, Dionewar, Foundiougne, Ndangane Sambou, Kafountine, Ziguinchor, Elinkine, Cap Skirring et Djembering ; il prévoyait également la couverture des quais de débarquement du projet PAPANORD.

On voit donc que les objectifs ont légèrement évolué entre les deux projets et que la valorisation économique des prises et une meilleure utilisation des ressources sont apparues dans la liste des objectifs du second projet.

Au niveau de la mise en œuvre concrète de ces deux projets, les deux ont été basés sur :

- la construction d'infrastructures,
- la mise en place d'une gestion des sites au travers de GIEI (un élément complètement novateur),
- la mise en place de formation de ces GIEI à la gestion.

Le projet PAPASUD, ayant bénéficié des leçons tirées de la mise en place du PAPANORD, a également inclus :

- la sensibilisation des populations riveraines de la zone aménagée,
- la formation des pêcheurs à la sécurité en mer,
- la formation des professionnels à la salubrité.

### 2.2. Principales conclusions des évaluations finales

#### 2.2.1. PAPANORD

L'AFD n'a pas réalisé d'évaluation finale du projet PAPANORD mais, conformément aux TDR, le consultant

s'est vu remettre le rapport d'évaluation *ex post* du Programme d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte du Sénégal.

Les principales conclusions du SRAP sont reportées ci-après.

Les résultats attendus du projet ont été atteints :

- les aménagements des six sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Côte Nord ont été réalisés dans l'enveloppe fixée ; toutefois, les délais de réalisation des aménagements ont été excessifs et la qualité des travaux a été médiocre ;

- les six GIEI ont été créés et assurent l'exploitation des sites (tous les actes de sous-concession ont été signés) ;

- le système proposé (concession des aménagements par l'Etat à la collectivité locale et sous-concession de la gestion du site par la collectivité locale à un GIEI) a été jugé très performant et est devenu un modèle pour l'ensemble des sites au Sénégal.

Ce projet a également eu de nombreux effets :

- un impact institutionnel fort : le système proposé et mis en place dans le cadre de ce programme de concession et sous-concession permet de se conformer à la politique de décentralisation, ainsi que d'impliquer et de responsabiliser les professionnels. Il entraîne donc une redéfinition du rôle de l'administration, des collectivités locales et des professionnels autour de l'aménagement des sites, ce qui est très positif pour la filière. Il convient de souligner le suivi très important effectué par la direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes (DOPM, actuellement la Direction des pêches maritimes, DPM) dans ce projet ;

- des impacts économiques et sociaux incontestables concernant l'amélioration de la qualité et de la valorisation des produits débarqués, la réduction des pertes post capture et l'installation de nouvelles activités économiques sur les sites. En outre, le projet a contribué directement à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail sur les sites ;

- la très forte implication des professionnels a permis la constitution des fonds couvrant les dépenses de fonctionnement et d'entretien des GIEI, et l'autonomie de gestion (à une exception près) des GIEI ;

- les femmes sont parties prenantes des GIEI, en tant que responsables d'associations de transformatrices. Elles interviennent donc dans les décisions prises sur les sites (ce qui est relativement nouveau) ;

- la prise de conscience de l'importance d'un programme d'aménagement du littoral et du rôle que doivent jouer les professionnels dans ce programme (et d'autant plus dans les zones très touristiques) ;

- les opérations d'assainissement et de ramassage des ordures à Yoff et Saint-Louis, ainsi que l'alimentation en eau potable de Kayar ont, sans nul doute, contribué à améliorer les conditions de vie des populations et aidé à lutter contre l'insalubrité, le manque d'hygiène et toutes les maladies liées à l'absence d'eau potable.

### 2.2.2. PAPASUD

---

Le rapport d'évaluation finale du projet PAPASUD fait par le cabinet de consultants Poseidon, date d'août 2006. Ses conclusions couvrent près de dix pages, mais celles-ci peuvent être appréciées au travers des principales recommandations, que nous reportons ci-après.

#### **Recommandations d'accompagnement et pérennisation des acquis du programme**

##### **Travaux**

1/ Le manque de fonctionnalité des stations d'épuration du à une erreur de conception a été résolu à Khelcom. Ces aspects doivent faire l'objet d'une étude spécialisée en génie environnemental pour informer des modifications similaires des stations des six autres sites.



### Appui aux organisations de producteurs

2/ Mise en œuvre d'un projet d'appui et accompagnement en gestion commerciale et aspects juridiques auprès des GIEI pour l'ensemble des sites du PAPASUD.

### Formation et sensibilisation

3/ Les bureaux d'études sénégalais du projet ont développé une expertise incontestable dans le domaine de la sensibilisation et de la formation, autant thématique qu'administrative et financière. Ils devraient être encouragés à regrouper leurs capacités de manière à pouvoir fournir des prestations concertées dans un domaine pour lequel les besoins en formation restent incommensurables.

4/ Mise en place d'un petit projet visant à appuyer la pérennisation du bulletin de météo marine (et autres sujets connexes) de Sud FM, conçu par Défi Sud.

### Suivi et gestion de la ressource

5/ La mission recommande la formation d'un groupe de travail appuyé par une mission de conception de projet, qui examine différents scénarios et propose la mise en place d'un système de statistiques de pêches fiables, décentralisé au niveau des services régionaux et alliant les capacités de collecte de l'administration à celles d'élaboration des protocoles standardisés et de validation de l'Institut de recherche.

### Gestion des sites

6/ Encourager la conception et la mise en œuvre de plan de gestion environnementale intégrée et durable et mettre à jour et planification de la mise en œuvre d'un plan santé, sécurité et environnement des sites ;

7/ La mission recommande un appui-conseil spécialisé (architecte, occupation des sols, écologie industrielle) auprès des GIEI pour la conception de plans d'occupation des sols et d'une stratégie de développement spatial du site qui permette une actualisation des avant-projets détaillés, sous forme d'un plan d'utilisation et de développement pour chaque site ;

8/ Il est également recommandé que les versions électroniques des documents de réalisation et de suivi du PAPASUD soient rendues disponibles et diffusées largement au moyen d'un site Internet.

### Recommandations de mise en œuvre de projets similaires

9/ Un projet de l'envergure du PAPASUD doit être programmé sur une durée d'au moins 5 ans ;

10/ un cadre logique (outil opérationnel de suivi et de gestion du programme) doit être annexé à toute convention de financement, utilisé et, au besoin, révisé en coopération avec l'ensemble des participants et des bailleurs durant l'exécution du programme. Un cadre logique opérationnel doit permettre de réconcilier les moyens, les réalisations et les résultats de chaque volet d'activités mis en œuvre par le programme ;

11/ dans le cas d'un cofinancement, une appréciation initiale des risques de décalage de financement et d'intervention doit être intégrée dans la programmation de toutes les activités, afin de garantir la cohérence de leur mise en œuvre. Le cofinancement d'activités sur un même site doit être évité, sauf lorsqu'un cadre de financement unique peut être mis en place ;

12/ la mission recommande la mise en place et la tenue d'une comptabilité analytique de la contribution de l'Etat aux activités des projets, dont les coûts doivent être chiffrés et figurer dans l'analyse financière des projets. De plus, les projets doivent budgétiser des *per diem* en cas de déplacements et, le cas échéant, des primes journalières d'incitation, pour pouvoir mobiliser les prestations d'agents fonctionnaires de l'Etat qui ne sont pas directement associés au projet ;

13/ le comité de pilotage du projet remplit deux fonctions qui requièrent deux structures séparées : (i) un pilotage interne et rapproché du fonctionnement budgétaire et institutionnel des partenaires d'exécution, et (ii) un pilotage général de la bonne marche du programme, en concertation avec des représentants de la profession ;

14/ les moyens de gestion et de suivi de projet d'une commission nationale de coordination doivent être à la hauteur de l'ampleur et de la nature des tâches qui lui sont confiées. La mission recommande que les projets visent à renforcer et à pérenniser les moyens de gestion et d'exécution des programmes au sein du ministère technique, plutôt que de mobiliser près de 15 % du budget total du projet pour un assistant technique (AT) et une agence d'exécution expatriés ;

15/ il est également recommandé que les relations contractuelles (contractant sous-traitants) soient clairement établies dans les documents appel d'offre et connues et comprises de tous à la signature du premier contrat de service, de manière à éviter un arrêt des prestations ou des litiges lors de contrats futurs.

Il est clair que ces évaluations sont (i) plus détaillées (et critiques) lorsqu'elles sont menées, de manière professionnelle, par un évaluateur indépendant ; (ii) plus focalisées sur le bon fonctionnement du projet que sur le développement futur des sites eux-mêmes ; il apparaît enfin, (iii) qu'elles ne sont pas détaillées par site.

Profitant de notre passage, bien après la fin des travaux, nous avons donc complété l'analyse faite par les évaluateurs précédents, et uniformisé les méthodes sur la partie d'analyse de la conduite des projets entre les deux projets, et établi une projection sur les potentiels de développement de chaque site sur le moyen terme.

### 3. Evaluation des bases acquises grâce aux projets AFD et conséquences sur le potentiel de développement des sites

#### 3.1. Principe de l'évaluation du déroulement des projets dans les sites et de leurs effets

Sur la base d'une analyse de chemin critique de projet, nous avons évalué la qualité des bases qui ont été fournies aux sites grâce aux deux projets de l'AFD. En effet, ces derniers avaient pour objectif de créer les conditions matérielles et organisationnelles permettant aux projets de se développer, pendant la durée des projets, mais surtout une fois ceux-ci terminés.

L'analyse détaillée que nous avons effectuée, sur la base de critères communs à tous les sites, est reportée en annexe 6 et les résultats par sites sont montrés dans les fiches « sites » de l'annexe 1<sup>4</sup>. Les principaux résultats de cette analyse sont les suivants.

#### 3.2. Résultats sur la mise en œuvre des projets

Les deux projets comprenaient une série d'activités qui ont constitué autant de critères d'évaluation. Ainsi, pour chacun et pour la quasi-totalité des sites, les premiers critères de la phase durant laquelle le projet AFD était actif, sont satisfaits :

- identification du foncier et bornage (100 % des sites) ;
- validation globale du projet par les professionnels (100 %) ;
- constitution des GIEI (100 %) et formation des membres des comités de gestion (100 %) ;
- concession de l'Etat aux municipalités (100 %) et sous-concession aux GIEI (tous sauf Djembering et Khelcom) ;
- construction des infrastructures, telles que prévues (proche de 100 % hors malfaçons, cf. ci-après) ;
- formation et/ou information des professionnels (proche de 100 %).

Nous avons ensuite pu constater un certain nombre d'écarts entre les projets :

- des écarts liés aux contenus des projets : il n'y a pas eu de sensibilisation du public dans le PAPANORD, alors que celle-ci était une des actions systématique du PAPASUD ;

- des écarts liés à l'avancement des sites avant projet : si tous les sites du PAPANORD étaient déjà reliés par une piste accessible aux camions frigorifiques (plus ou moins facilement comme à Fass Boy<sup>5</sup>), ce n'était pas toujours le cas dans le PAPASUD (ex : Cap Skirring ; ce n'est d'ailleurs toujours pas le cas à Djembering et Foundiougne, en saison des pluies).

D'autres écarts étaient imputables aux opérateurs des sites eux-mêmes :

- la formalisation des budgets des GIEI et le recrutement de salariés par le GIEI n'ont pas eu lieu dans tous les sites, aussi bien dans le PAPANORD (ex : Gokhou Mbathe et Yoff) que dans le PAPASUD (ex : Djembering, Ndangane Sambou et Khelcom) ;

<sup>4</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

<sup>5</sup> La route, actuellement en très mauvais état, sera prochainement refaite.

- les municipalités n'ont pas encore promulgué les arrêtés d'exploitation des sites par les GIEI, ou quelques sites du PAPASUD.

On constate également des faiblesses systématiques sur tous (ou presque tous) les sites, attribuables en grande partie aux projets PAPANORD et PAPASUD, eux-mêmes :

- la validation de détail des projets par les professionnels semble avoir souvent fait défaut (ex : localisation de certains bâtiments illogique par rapport aux usages), alors que leur validation globale avait été bonne. Cette faiblesse se traduit par une certaine inadaptation des installations aux besoins ;
- la disponibilité en eau potable sur les sites est très imparfaite, souvent à cause de problèmes de conception et/ou de malfaçon lors de la construction (inadaptation du concept puits + panneaux solaires + pompe) ;
- enfin les infrastructures liées à l'assainissement, qui ne fonctionnent jamais (défaut de conception et/ou de malfaçon

lors de la construction) et qui sont restées en l'état et constituent des nids à moustiques et une source de pollution.

Sur cette phase, qui était plus dépendante des projets et de leur mise en œuvre que des gestionnaires des sites eux-mêmes, nous constatons :

- des acquis quasi systématiques des deux projets sur le montage institutionnel dans les sites (sécurisation du foncier, constitution des GIEI, concessions de l'Etat et des municipalités, etc.) ;
- quelques faiblesses systématiques (assainissement et, dans une moindre mesure, eau potable), souvent liées au cumul de problèmes de conception et de malfaçons (surtout dans le PAPASUD)<sup>6</sup> ;
- des évolutions liées aux sites eux-mêmes qui ont plus ou moins bien su saisir les opportunités que leur offraient les projets (ce constat est particulièrement visible dans l'analyse de la phase « après projet » présentée ci-après).

### **3.3. Evaluation de la phase « après projet » des sites**

Durant cette phase, il était surtout attendu que les GIEI « prennent en main » la gestion du projet, en suivant le règlement de gestion, en assurant l'entretien des installations et en réalisant, si possible, des investissements pour améliorer les capacités du site (grâce aux recettes générées par les redevances leur étant versées).

Ainsi, tout comme pour la phase précédente (« durant le projet »), on constate, dans presque tous les sites, un certain nombre d'acquis communs :

- une attraction manifeste, sur les sites, d'opérateurs privés en nombre, hors secteur strict de la pêche (Kayar, Kafountine, Joal, etc.) Dans certains sites, toutefois, d'importants progrès

doivent encore être faits dans ce domaine (Ziguinchor, Foundiougne, etc.) ;

- des améliorations dans les domaines de la sécurité et des conditions de travail, grâce à l'éclairage des sites (dont balisage pour certains) ou aux formations dispensées sur la sécurité en mer, sur pratiquement tous les sites concernés ;
- une meilleure valorisation des produits, souvent par le développement de l'usage de la glace ;
- quand les sites fonctionnent (donc hors Gokhou Mbathe, Djembering et Khelcom), l'application du règlement d'exploitation, bien que de nombreuses exceptions perdurent (ex : exonération des petites pirogues à Kafountine, des pêcheurs revenant sans pêche à Kayar, application contestée à Fass Boy, etc.). Un seul site est actuellement totalement bloqué sur ce point : Cap Skirring qui traverse une crise grave, mais récente ;

<sup>6</sup> Nous ne revenons pas en détail sur ces sujets, abondamment documentés dans d'autres études et rapports d'évaluation

- un fonctionnement régulier des GIEI (regroupant une majorité d'opérateurs eux-mêmes souvent organisés en GIEI), avec des écarts toutefois importants d'un site à l'autre (cf. partie sur l'analyse des impacts ci-après).

Certains aspects nécessitent d'être renforcés :

- la transparence de la gestion du GIEI, souvent mal acceptée par les dirigeants ;
- la maintenance des installations, très souvent médiocre, voire inexistante ;
- la salubrité, handicapée par l'absence d'eau sur beaucoup de sites du PAPASUD, à laquelle s'ajoute une quasi inutilisation des installations (comme les salles de transformation) ;
- la propreté des sites : excepté Dionewar, qui est très propre, la plupart sont sales (même si, en contrefactuel, le constat serait sûrement bien pire) ; cette saleté peut même impacter certaines activités parallèles, comme celles liées au tourisme, qui « utilisent » les mêmes plages (Cap Skirring, Kafountine, etc.) ;
- la véritable « prise en main » du développement des sites : il demeure rare de constater des mises en œuvre de solutions parfois onéreuses, certes, mais efficaces (eau potable installée à Kafountine sur les fonds du GIEI) ;
- l'information en continu des professionnels : rares sont les initiatives menées sur ce sujet (Kayar) ;
- le règlement des sommes dues aux municipalités par les GIEI : si certains sites paient régulièrement leur dû, une majorité ne le fait que de manière irrégulière et certains, même, pas du tout ;
- le début de constitution de réserves financières par les GIEI est également rare.

Enfin, on constate des faiblesses communes, peut-être liées à une absence de vision de ce qui est réellement attendu des GIEI ; parmi celles-ci citons :

- l'affichage du règlement d'exploitation sur le site, qui n'est jamais respecté, probablement parce que personne n'a signalé qu'il serait opportun de le faire ;

- la formation continue des opérateurs et des membres des GIEI sur budget propre du GIEI : quelques sites seulement l'ont mise en œuvre ; la plupart n'ont rien fait à l'issue de la formation de l'équipe initiale ;

- la stabilisation de budgets bénéficiaires des GIEI lors des trois premières années : bien que nous n'ayons pas toujours disposé d'informations sur ce point, il est fort probable que cette stabilisation ait été – et demeure – très difficile pour certains sites. Les raisons de cette faiblesse sont diverses : insuffisance des redevances (à Ndangane Sambou ou Foundioune), difficulté de leur collecte (à Cap Skirring, Joal ou Fass Boy), voir même des malversations pressenties dans la gestion de certains GIEI, qui a entraîné leur placement sous tutelle de groupe ad hoc (à Ziguinchor, Ndangane Sambou, Guet Ndar, etc.).

On voit ainsi que, comme pour la phase « pendant le projet », des écarts entre sites existent pour cette phase « après projet ». Ceux-ci se creusent même entre les sites où les GIEI ont bien compris ce qui est attendu d'eux et ont « pris les choses en main », et ceux qui sont plus passifs ou moins visionnaires. Il y a, selon nous, un peu plus de sites de la seconde catégorie que de la première, mais d'excellents exemples existent et sont autant de pistes à suivre pour l'amélioration des performances de l'ensemble des quais de pêche du Sénégal.

Parmi les points positifs majeurs, la pérennité du système des GIEI est un vrai succès, ce qui n'était pas forcément une évidence au départ. Parmi les points à corriger, qui ne sont pas assez traités par les GIEI, figurent l'amélioration de la salubrité et de la propreté des sites (même si les situations sont toujours meilleures qu'avant le projet), la transparence dans la gestion et le développement d'un esprit de « gestionnaires-développeurs », pour une majorité de GIEI. C'est ce dernier critère qui fait vraiment la différence entre les sites, quels que soient leurs atouts et leurs faiblesses au départ, et même leur âge.

Enfin, il peut sembler, à la lecture de ces descriptions, que la majorité des sites présentent plus de problèmes que de

succès. En réalité, la « moyenne » des vingt sites aidés est « tirée vers le bas » par quelques sites qui n'ont pas du tout démarré comme Djembering, Gokhou Mbat ou Khelcom. Mais si l'on retire ces quelques échecs (pour des raisons expliquées en détail dans chacune des fiches en annexes<sup>7</sup>), on constate que des progrès significatifs ont eu lieu sur tous les autres, par rapport à une situation avant projet où les débarquements étaient le plus souvent faits sur la plage, et où aucune infrastructure (ou peu) ne permettait de gérer et valoriser correctement les produits.

Il semblerait toutefois nécessaire de revenir vers les GIEI, après cette évaluation, pour restituer son résultat et leur

refaire passer le message (peut-être perdu avec les changements d'équipes) que l'objectif final est une autonomie totale et une gestion dynamique et réactive des sites, et pour ce faire :

- un GIEI transparent, bénéficiaire et qui applique le règlement d'exploitation à tous ;
- un entretien courant des installations, financé sur fonds du GIEI, et visible (propreté générale, état des infrastructures et équipements, etc.) ;
- quelques investissements significatifs, utiles au site et financés sur fonds du GIEI (électrification ou adduction d'eau potable d'une partie du site, etc.).

### 3.4. Analyse des recettes des GIEI et des coûts pour l'utilisateur

Nous reportons en annexe<sup>8</sup> un tableau des différents barèmes de taxation des sites, pour lesquels nous avons pu obtenir la donnée<sup>9</sup> (soit 11 sites sur 19). Il ressort, de ces comparaisons, que ceux-ci sont globalement très homogènes,

même si l'on peut constater des écarts parfois difficilement explicables. Le tableau 2 présente les écarts constatés entre sites sur les postes courants.

Tableau 2. Principaux barèmes de taxation des usagers des quais

| Poste                      | Prix en FCFA/jour                                                                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pirogue                    | Grande majorité à 1 000/jour de pêche, avec des tarifs descendant jusqu'à 250 pour les petites embarcations |
| Taxi                       | 100 à 300/                                                                                                  |
| Commerçant ambulant        | 100 à 150                                                                                                   |
| Artisans installé sur site | 100 à 166                                                                                                   |
| Gargote 100 à 200          |                                                                                                             |
| Micro-mareveuse            | 100 à 200                                                                                                   |
| Mareyeur export            | 5 000 à 6 000                                                                                               |
| Mareyeur - camion frigo    | 500 à 1 200 (deux sites présentent des coûts étonnamment beaucoup plus élevés)                              |
| Mareyeur camionnette       | 500 à 1 000                                                                                                 |
| Camion produit transformé  | 2 000 à 2 500                                                                                               |
| Charrette 50 à 250         |                                                                                                             |
| Usager bloc sanitaire      | 25 à 50 pour toilettes et 50 à 100 pour douche                                                              |
| Usine à glace              | Extrêmement variable : 323 à 6 600                                                                          |
| Station service            | Très variable et base journalière ou en % du chiffre d'affaire                                              |
| Industrie pêche            | Très variable : de 1 166 à 16 666                                                                           |
| Magasin matériel           | 167 à 333                                                                                                   |
| Crédit mutuel              | 1 000 à 1 666                                                                                               |

Source : barèmes des sites.

<sup>7</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

<sup>8</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

<sup>9</sup> Ces barèmes ont été collectés dans la bibliographie ou lors des visites des sites.

La lecture du tableau 2 permet de constater, malgré tout, une grande homogénéité des tarifs pour les opérateurs de base (pirogues, mareyeurs, micro-mareyeuses, charrettes, etc.). Les plus gros écarts peuvent être faciles à expliquer par la taille différente des installations locataires, comme les usines

de transformation du poisson ou les stations services par exemple.

Sur les sites pour lesquels nous disposons de la donnée, nous présentons, sur le tableau 3, la charge que représentent les budgets des GIEI (par kg de poisson).

Tableau 3. Charges des GIEI par kg de poisson et selon la valeur des prises

| Sites                | 2008  | 2009    | Recette GIEI | Ratios :- % valeur débarquements<br>- coût au kg de poisson (en FCFA) |
|----------------------|-------|---------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|
| St Louis Deb         |       | 55 735  |              |                                                                       |
| St Louis Valeur      |       | 10 623  |              |                                                                       |
| Fass Boy Deb         | 2 272 |         |              |                                                                       |
| Fass Boy Valeur      | 566   |         |              |                                                                       |
| Kayar Deb            |       | 28 683  | 27,4         | 0,96 %                                                                |
| Kayar Valeur         |       | 5 670   |              | 4,83                                                                  |
| Hann Deb             |       | 22 747  | 12           | 0,53 %                                                                |
| Hann Valeur          |       | 2 637   |              | 4,55                                                                  |
| Mbour Deb            |       | 75 795  | 65           | 0,86 %                                                                |
| Mbour Valeur         |       | 34 634  |              | 1,88                                                                  |
| Joal Deb             |       | 110 285 | 87,6         | 0,79 %                                                                |
| Joal Valeur          |       | 14 950  |              | 5,86                                                                  |
| Foun Deb (crust)     |       | 390     | 4,1          | 10,51 %                                                               |
| Foun. Valeur (crust) |       | 273     |              | 15,02                                                                 |
| Kaf. Deb             |       | 24 023  | 19           | 0,79 %                                                                |
| Kaf. Valeur          |       | 6 200   |              | 3,06                                                                  |
| Zig. Deb             |       | 38 428  | 37,5         | 0,98 %                                                                |
| Zig. Valeur          |       | 16 466  |              | 2,28                                                                  |

Source : DPM pour les prises ; valeur et collecte pour les budgets des sites.

On constate ainsi que la charge des GIEI correspond à environ :

- 0,5 à 1 % de la valeur des débarquements, sauf à Foundiougne où elle est de 10,5 % pour les crevettes<sup>10</sup>. Cette charge repose cependant lourdement sur les mareyeurs, à qui ce site bénéficie le plus (cf. tableau 4) ;
- 2 à 6 FCFA/kg de poisson débarqué.

Enfin, selon les sites, la part des ressources provenant des taxations d'activités peut être très différente selon les

opportunités qui s'offrent à chacun d'entre eux, comme le montre le tableau 4 (pour les sites pour lesquels nous disposons de l'information).

On voit ainsi qu'à Kayar, ce sont largement les installations sur sites qui financent le GIEI, alors que ce sont les mareyeurs à Joal et Foundiougne, et les pêcheurs à Kafountine.

<sup>10</sup> Ce chiffre doit toutefois être pris avec précaution car les 4,1 millions FCFA de budget du GIEI sont calculés sur la base de deux fois le semestre pour lequel nous disposons de l'information.

Tableau 4. Origine des ressources des GIEI en % des recettes par type de redevance

| Origine       | Kayar | Joal  | Foundiougne | Kafountine |
|---------------|-------|-------|-------------|------------|
| Pêcheurs      | 6-9   | 17-18 | 3           | 53         |
| Mareyeurs     | 27-29 | 31-40 | 58          | 27         |
| Installations | 50-57 | 15-20 | 33          | 10         |
| Sites         |       |       |             |            |
| WC/douches    | 7-9   | 5-8   | 3           |            |
| Autres        |       | 26-28 | 2           | 10         |

Sources : FAEC et Oréade-Brèche.



## 4. Evaluation des effets des projets

Au-delà de l'analyse du bon déroulement des projets sur les sites, nous avons également (conformément au TdR) évalué les effets de ces projets. Si une partie des critères utilisés dans la phase précédente traitait déjà certains d'entre eux (ex : effet sur la salubrité ou la sécurité), d'autres n'ont pas été étudiés en tant que tels, n'étant pas nécessairement très liés très liés au déroulement du projet et à sa pérennité (ex : place des femmes dans les sites). Tous sont toutefois renseignés dans les fiches projets reportées en annexe <sup>11</sup>. L'analyse ici présentée regroupe également les effets par thème des TdR, ce qui n'était pas l'objet de l'analyse du déroulement. Les deux analyses sont donc complémentaires.

Nous reprenons ci-après les thèmes pour lesquels il nous était demandé de mesurer les impacts et leurs principales déclinaisons en critère d'évaluation :

- pour les impacts économiques : réduction des pertes post capture, amélioration de la salubrité du poisson débarqué, meilleure valorisation des produits, augmentation de l'effort de pêche, attrait de populations hors site, développement de nouvelles activités sur site ;
- pour les impacts sociaux : amélioration de la sécurité en mer, électrification des sites, amélioration des conditions de travail sur site, effet spécifique sur la place des femmes dans la gestion des sites et de leurs activités ;
- pour les impacts sur la gouvernance : renforcement de la capacité des GIEI à gérer ces infrastructures et le développe-

ment du secteur, effets des sites sur les finances des municipalités locales, meilleure gestion de la ressource par la mise en place de règles de gestion ;

- pour les impacts environnementaux (mais aussi sociaux) : amélioration des conditions de vie des populations riveraines par l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets solides.

Il est important de noter que ce qui est mesuré dans cette évaluation est l'écart entre la situation avant les projets PAPANORD et PAPASUD et la situation actuelle avec le projet avec ; en situation contrefactuelle, la situation sans projet. Par conséquent, pour les sites qui étaient déjà très développés avant ces projets (comme Hann-Plage, Mbour ou Joal), les effets pourront apparaître plus limités que ceux des sites que le projet a permis de faire démarrer (comme Kafountine ou Fass Boy).

La base de notation est la même que pour l'analyse précédente (0 à 3), à partir d'un découpage en thèmes (économie, social, gouvernance et environnement), eux-mêmes répartis selon une série de critères sachant que, pour beaucoup d'entre eux, les liens peuvent être doubles (ex : social et environnement pour l'eau potable, ou économique et social pour l'amélioration des conditions de travail, etc.), voire triple. Le classement de ces critères dans des thèmes reste donc subjectif (cf. tableau 5).

<sup>11</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

Tableau 5. Thèmes et critères retenus pour l'analyse des effets sur tous les sites évalués.

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effets économiques      | Réduction des pertes post capture<br>Amélioration de la salubrité du poisson débarqué<br>Meilleure valorisation des produits<br>Augmentation de l'effort de pêche<br>Attrait de populations hors site<br>Développement de nouvelles activités sur site                                     |
| Effets sociaux          | Amélioration de la sécurité en mer<br>Amélioration de l'électrification du site<br>Amélioration des conditions de travail sur site<br>Place des femmes sur le site                                                                                                                         |
| Effets gouvernance      | Mise en place de la cogestion dans les sites au travers des GIEI<br>Renforcement de la capacité du GIEI à gérer les infrastructures<br>Capacité du GIEI à développer le secteur<br>Effets du site sur les finances des municipalités locales<br>Amélioration de la gestion de la ressource |
| Effets environnementaux | Amélioration de la disponibilité d'eau potable<br>Amélioration de l'assainissement des eaux usées<br>Amélioration de la gestion des déchets solides                                                                                                                                        |

#### 4.1. Evaluation de l'effet économique des projets

La notation des effets économiques des projets est portée au tableau 6. Même si ces notations sont toujours contestables,

elles permettent, d'une part, de refléter nos impressions du terrain et, d'autre part, de quantifier des écarts visibles entre site.

Tableau 6. Notation des sites visités sur les effets économiques des projets PAPANORD et PAPASUD

|                         | ZIG        | SKI        | DJE        | ELI        | KAF        | FOU        | NDA        | JOA        | KHE        | DIO        | PAL        | MBO        | MBA        | HAN        | YOF        | KAY        | FAS        | GUE        | GOK        | Nord       | Sud        | Moy        |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Pertes post capture     | 2          | 1          | 0          | 1          | 2          | 3          | 3          | 2          | 0          | 3          | 2          | 2          | 3          | 2          | 1          | 2          | 2          | 2          | 1          | 1,7        | 1,8        | 1,8        |
| Salubrité produits      | 2          | 1          | 0          | 1          | 3          | 3          | 2          | 2          | 2          | 3          | 3          | 2          | 2          | 1          | 1          | 2          | 2          | 1          | 2          | 1,5        | 2,0        | 1,9        |
| Valorisation produits   | 2          | 2          | 0          | 3          | 3          | 3          | 2          | 2          | 0          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          | 1          | 2          | 2          | 2          | 1          | 1,7        | 1,9        | 1,8        |
| Effort de pêche         | 0          | 1          | 0          | 1          | 3          | 1          | 0          | 2          | 2          | 1          | 2          | 2          | 2          | 3          | 2          | 2          | 3          | 2          | 1          | 2,2        | 1,3        | 1,6        |
| Attrait populations     | 0          | 2          | 0          | 2          | 3          | 1          | 1          | 2          | 3          | 1          | 1          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 0          | 2,5        | 1,7        | 1,9        |
| Développement activités | 2          | 2          | 0          | 3          | 3          | 2          | 0          | 3          | 0          | 1          | 3          | 3          | 2          | 3          | 1          | 3          | 3          | 3          | 0          | 2,2        | 1,8        | 1,9        |
| <b>Moyenne</b>          | <b>1,3</b> | <b>1,5</b> | <b>0,0</b> | <b>1,8</b> | <b>2,8</b> | <b>2,2</b> | <b>1,3</b> | <b>2,2</b> | <b>1,2</b> | <b>1,8</b> | <b>2,2</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> | <b>1,5</b> | <b>2,3</b> | <b>2,5</b> | <b>2,2</b> | <b>0,8</b> | <b>1,9</b> | <b>1,8</b> | <b>1,8</b> |

Source : auteurs.

Ainsi, sur la base d'une notation entre 0 (pas d'effet ou de changement avec la situation avant projet) et 3 (effet très significatif), on note des effets économiques dus au projet, très différents selon les sites :

- certains sites ont vu leurs capacités économiques complètement transformées par ces projets (Kafountine, Fass Boy, Kayar, Foundiougne) ; d'autres, simplement appuyées et stabilisées car déjà bonnes (Mbour ou Joal Por) ;

- d'autres sites ont été renforcés par ces projets (M'Balling, Hann, Guet N'Dar, Dionewar ou Elinkine), même si des progrès restent à faire pour certains ;

- une série d'entre eux rencontrent (ou ont rencontré) certains problèmes qui n'ont pas permis aux projets de réellement porter leurs fruits : problème d'arrêt du versement des redevances (Cap Skirring) ; pratiquement pas de changement des habitudes (Yoff) ; différend opposant la mairie et le GIEI et où le ponton a été mal conçu et/ou construit (Ziguinchor) ; GIEI tout juste renouvelé, suite à une mauvaise gestion du précédent (Ndangane Sambou) ; sous-concession pas encore attribuée au GIEI par la commune car les travaux n'en finissent pas (Khelcom) ;

- enfin deux sites n'accueillent pratiquement plus d'activité économique : Gokhou Mbathe (le site, moins bien situé pour l'accostage suite à l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie, est quasiment déserté au profit de Guet Ndar) et Djembering (où des attaques du site et une piste calamiteuse ont empêché tout développement).

Si l'on traite chaque critère de développement économique, ceux-ci présentent des valeurs moyennes finalement assez proches (entre 1,6 et 1,9) mais qui cachent des écarts significatifs entre sites.

Les trois meilleurs scores sont ceux qui reflètent le mieux ce développement économique avec :

- le développement de nouvelles activités (note 1,9) qui varie toutefois entre un grand nombre de sites où il a été particulièrement important (usines de transformation, glace, station service, etc.)<sup>12</sup> et quelques uns, où il ne s'est rien passé du tout ;

- l'attrait pour les populations de la zone (note 1,8), qui est également incontestable sur les sites à fort développement

d'activité (cf. ci-avant) ; la note plus faible de certains sites (comme Joal et Mbour) s'explique par leur forte attractivité, avant même le lancement du projet ;

- la meilleure valorisation des produits (note 1,8) vient à la fois de l'amélioration du ratio produits frais/produits transformés, qui a parfois beaucoup évolué grâce à la présence de la glace, et de l'évolution des techniques de pêche (ex : Elinkine), de l'amélioration de la salubrité des produits (ex : Foudiougne), de l'accès (ex : Cap Skirring), etc.

La réduction des pertes post-capture et l'amélioration de la salubrité des produits ont des notes proches (1,7 et 1,8) et les faiblesses ont pour cause les problèmes d'alimentation en eau des sites, très importants dans le PAPASUD (liés à des défauts de conception et/ou des malfaçons). D'autres problèmes constatés sont liés à l'usage de l'eau douce, comme le prix élevé de l'eau et l'habitude de nettoyer les poissons (pour la consommation locale) dans le sable (car ils sont alors moins glissants). Ces problèmes doivent être résolus avant de soutenir d'autres projets similaires.

Enfin l'augmentation de l'effort de pêche (note 1,6) n'est pas un critère dont l'interprétation peut être homogène. En effet lorsque des sites existaient déjà et étaient déjà très développés, ce n'est pas sur ce point que le projet a agi ; en revanche, pour certains sites dont la production a explosé (comme Kafountine ou Fass Boy), l'effet est déterminant.

Pour la mesure détaillée des effets économiques et sociaux, le paragraphe 9 de cette étude présente les résultats de nos investigations sur les six sites étudiés, et propose une analyse plus fine. La notation moyenne de cet axe est toutefois de 1,8 tous sites confondus ; c'est donc l'un des deux axes où il y a eu le plus d'effet (avec l'axe social), parmi les quatre retenus.

<sup>12</sup> Nous revenons en détail sur ce point dans les résultats des six études de cas.

## 4.2. Evaluation de l'effet social des projets

La notation des effets sociaux des projets est portée au tableau 7 ; comme pour les effets économiques, les notes

mettent ici en évidence des différences importantes entre sites.

**Tableau 7. Notation des sites visités sur les effets sociaux des projets PAPANORD et PAPASUD**

|                       | ZIG        | SKI        | DJE        | ELI        | KAF        | FOU        | NDA        | JOA        | KHE        | DIO        | PAL        | MBO        | MBA        | HAN        | YOF        | KAY        | FAS        | GUE        | GOK        | Nord       | Sud        | Moy        |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Sécurité en mer       | 1          | 2          | 0          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 2          | 3          | 3          | 2          | 2          | 2,5        | 2,5        | 2,5        |
| Electrification site  | 3          | 2          | 0          | 1          | 2          | 3          | 0          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 3          | 2          | 3          | 3          | 2,8        | 2,2        | 2,5        |
| Conditions de travail | 2          | 1          | 0          | 1          | 3          | 2          | 3          | 2          | 1          | 3          | 3          | 2          | 2          | 2          | 1          | 2          | 2          | 2          | 2          | 1,8        | 1,9        | 1,9        |
| Place femmes          | 1          | 1          | 0          | 2          | 2          | 1          | 3          | 1          | 3          | 3          | 2          | 1          | 3          | 2          | 1          | 2          | 2          | 2          | 1          | 1,7        | 1,8        | 1,7        |
| <b>Moyenne</b>        | <b>1,8</b> | <b>1,5</b> | <b>0,0</b> | <b>1,8</b> | <b>2,5</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> | <b>2,5</b> | <b>3,0</b> | <b>2,8</b> | <b>2,3</b> | <b>2,8</b> | <b>2,5</b> | <b>1,8</b> | <b>2,5</b> | <b>2,3</b> | <b>2,3</b> | <b>2,4</b> | <b>2,3</b> | <b>2,1</b> | <b>2,2</b> |

Source : auteurs.

Au plan social, le classement ne s'ordonne pas exactement comme celui de l'économie, bien que certains sites cumulent de bonnes ou de moins bonnes performances dans les deux domaines ; ainsi :

- les sites à forte composante de transformation pour la consommation locale (où les femmes jouent un rôle déterminant) arrivent parmi les meilleurs dans ce domaine (ex : Dionewar, M'Balling ou Khelcom<sup>13</sup>), avec également des sites de pêche plus classiques (ex : Djifer-Palmarin, Hann, Fass Boy, Kafountine, Foundiougne ou Kayar) ;
- certains sites progressent moins sur ce point, handicapés par l'absence d'électrification (ex : Ndangane Sambou ou Elinkine), l'évolution moins bonne des conditions de travail (ex : Yoff, Elinkine) ou bien dont les conditions de travail ont peu changé (ex : M'Bour et Joal), et encore trop peu de place faite aux femmes (ex : Joal, M'Bour, Ziguichor, Cap Skirring, etc.) ;
- enfin se retrouvent logiquement en dernière place les deux sites abandonnés (Gokhou Mbathe et Djembering).

L'écart entre les notes moyennes des critères (1,7 à 2,5) est plus élevé que pour les critères économiques.

<sup>13</sup> Même si le site n'est pas encore opérationnel.

<sup>14</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

Parmi les critères sociaux obtenant les meilleurs scores, notons :

- l'amélioration de la sécurité en mer, très bien notée (2,5) : le PAPASUD avait bénéficié d'importantes formations dans ce domaine et disposait d'équipements (ex : balises). Leur mise en œuvre a également coïncidé avec la promulgation d'un décret gouvernemental rendant le port du gilet de sauvetage obligatoire pour les pêcheurs. L'ensemble de ces mesures a permis de réduire le nombre et la gravité des accidents survenus en mer (voir les fiches des sites consultables dans les annexes<sup>14</sup>) ;
- l'amélioration de l'électrification, qui arrive en tête (note 2,4), étant entendu que la plupart des sites en sont dotés (le plus souvent totalement, parfois partiellement) ; soulignons toutefois que quelques sites ne le sont encore pas (comme Elinkine et Ndangane Sambou).

Les deux critères moins bien notés sont les suivants :

- l'amélioration des conditions de travail (note 1,9) n'est pas constante, soit parce que les sites affichaient déjà des conditions correctes avant projet (ex : Mbour et Joal) soit, de manière plus problématique, parce que les installations ne correspondent pas, au final, aux besoins des usagers (salles de transformation pratiquement jamais utilisées car mal placées, loin de la mer, ou ne disposant pas d'un point d'eau, etc.) ;

- la place des femmes dans les sites (également critère de gouvernance) reste imparfaite et, si la moyenne de ce critère est remontée, c'est essentiellement parce que certains sites (transformation locale) sont exclusivement ou très majoritairement gérés par des femmes. Si l'on excepte ces derniers (Dionewar, M'Balling, Ndagane Sambou et Khelcom), la note moyenne sur ce critère tombe à 1,7. Notons toutefois que des

femmes siègent à tous les conseils restreints de gestion (CRG) des GIEI, même de façon minoritaire (outre les quatre sites de transformation susmentionnés).

La notation moyenne de cet axe est de 2,2, tous sites confondus ; c'est donc là que l'on note le plus d'effets parmi les quatre retenus<sup>15</sup>.

### 4.3. Evaluation de l'effet des projets sur la gouvernance

La notation des effets des projets sur la gouvernance est portée au tableau 8. Ce sont globalement les notes les moins bonnes parmi tous les domaines étudiés, et surtout les plus hétérogènes. C'est pourtant l'un des domaines où les progrès

constatés sur les sites ont été parmi les plus considérables, grâce aux projets et plus particulièrement la mise en place du principe de cogestion des sites par les professionnels.

Tableau 8. Notation des sites visités sur les effets sur la gouvernance des projets PAPANORD et PAPASUD

|                             | ZIG        | SKI        | DJE        | ELI        | KAF        | FOU        | NDA        | JOA        | KHE        | DIO        | PAL        | MBO        | MBA        | HAN        | YOF        | KAY        | FAS        | GUE        | GOK        | Nord       | Sud        | Moy        |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Cogestion                   | 2          | 2          | 0          | 3          | 3          | 3          | 2          | 3          | 3          | 3          | 3          | 2          | 2          | 3          | 1          | 3          | 2          | 1          | 2          | 2,0        | 2,4        | 2,2        |
| Capacité GIEI gestion       | 2          | 1          | 0          | 2          | 2          | 2          | 1          | 2          | 1          | 3          | 2          | 2          | 2          | 2          | 1          | 2          | 2          | 1          | 2          | 1,7        | 1,7        | 1,7        |
| Capacité GIEI développement | 1          | 0          | 0          | 1          | 3          | 1          | 0          | 2          | 0          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          | 3          | 2          | 2          | 0          | 1,8        | 1,2        | 1,4        |
| Effet sur municipalité      | 1          | 0          | 0          | 0          | 3          | 0          | 0          | 2          | 0          | 2          | 2          | 2          | 2          | 2          | 1          | 2          | 2          | 1          | 0          | 1,3        | 1,1        | 1,2        |
| Gestion ressource           | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          | 2          | 0          | 2          | 0          | 1          | 1          | 2          | 1          | 2          | 2          | 3          | 2          | 2          | 2          | 2,2        | 0,7        | 1,2        |
| <b>Moyenne</b>              | <b>1,2</b> | <b>0,6</b> | <b>0,0</b> | <b>1,2</b> | <b>2,2</b> | <b>1,6</b> | <b>0,6</b> | <b>2,2</b> | <b>0,8</b> | <b>2,2</b> | <b>2,0</b> | <b>2,0</b> | <b>1,8</b> | <b>2,2</b> | <b>1,4</b> | <b>2,6</b> | <b>2,0</b> | <b>1,4</b> | <b>1,8</b> | <b>1,9</b> | <b>1,4</b> | <b>1,6</b> |

Source : auteurs.

Le critère qui obtient la meilleure notation (2,3) est la mise en place satisfaisante de la cogestion. En effet, à part les sites où rien ne s'est passé (ex : Djembering), ou ceux où le GIEI rencontre des difficultés (ex : Cap Skirring ou Ndagane Sambou), la très grande majorité des sites a « passé ce cap ». Ils ont ainsi mis en place des GIEI, sur la base de GIEI de corporations (ex : pêcheurs, mareyeurs, transformatrices, etc.), qui ont assuré leur gestion. Cette réussite concerne à la fois des sites très nouveaux (ex : Kafountine) et des sites très anciens (ex : Joal, M'Bour et presque tous ceux du PAPANORD), où la gestion était assurée par les municipalités, avant le projet. Ce point est l'une des réussites majeures des deux projets et semble perdurer (à quelques rares exceptions près).

<sup>15</sup> Pour la mesure détaillée des effets économiques et sociaux, voir la cinquième partie de cette étude.

Le critère présentant la seconde note (1,7) concerne la capacité des GIEI à gérer les infrastructures. La note n'est toutefois pas excellente car, si les GIEI ont bien pris en charge la gestion des sites, ils ne se sont que rarement occupés de la maintenance des ouvrages et de la propreté des sites (à part à Dionewar), qui restent donc presque partout médiocres.

La capacité des GIEI à se comporter en développeur est également une qualité encore rare, même s'il existe quelques contre-exemples très intéressants, comme à Kafountine, Kayar ou Fass Boy par exemple (voir les études de cas en annexes<sup>16</sup>). La note n'est ainsi que de 1,4 pour ce critère.

<sup>16</sup> Les annexes sont consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

Les GIEI sont tous censés faire des bénéfices et en reverser une partie aux municipalités et communes dont dépendent les sites. En réalité, ces versements ne sont pas effectués dans environ la moitié des sites et, lorsqu'ils le sont, peuvent être épisodiques. La note de ce critère est donc de 1,2, ce qui n'est pas sans conséquence car les communes ont toujours la possibilité de reprendre aux GIEI la sous-concession qu'elles leur ont octroyée. Le versement de dividendes aux communes est donc stratégique sur le terme.

Enfin, l'amélioration de la gestion de la ressource (qui pourrait aussi être un critère économique et environnemental) est très inégale sur le pays (note moyenne : 1,2). Ce sont surtout les quais du nord qui ont mis en place ce type de gestion (ex : sortie un jour sur deux, période de repos biologique, inter-

diction effective du filet monofilament, etc.), et même dans ces sites, il n'est pas encore certain que ces mesures soient autant appliquées que cela avait été annoncé, ni qu'elles soient suffisantes pour faire face aux problèmes de raréfaction de la ressource.

Malgré des acquis considérables, grâce à l'instauration de la cogestion, force est donc de constater que d'importants progrès peuvent – et doivent – être faits pour que la gestion des quais soit transparente, efficace et prévoyante.

Les questions sur l'avenir des GIEI, évoquées dans la sous-partie 4.1, en lien avec le non-recouvrement des redevances, reste l'hypothèse la plus critique de l'avenir du dispositif, en termes de gouvernance.

#### 4.4. Evaluation de l'effet des projets sur l'environnement

Dernier des thèmes étudiés, l'environnement est ici vu strictement au travers du prisme de l'eau potable, de la gestion des

eaux usées et des déchets solides sur les sites et à leurs abords. C'est le thème qui obtient la moins bonne note (0,9).

Tableau 9. Notation des sites visités sur les effets environnementaux des projets PAPANORD et PAPASUD

|                      | ZIG        | SKI        | DJE        | ELI        | KAF        | FOU        | NDA        | JOA        | KHE        | DIO        | PAL        | MBO        | MBA        | HAN        | YOF        | KAY        | FAS        | GUE        | GOK        | Nord       | Sud        | Moy        |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Eau potable site     | 3          | 1          | 1          | 1          | 1          | 3          | 1          | 1          | 2          | 1          | 1          | 1          | 2          | 1          | 1          | 2          | 1          | 1          | 1          | 1,2        | 1,5        | 1,4        |
| Gestion déchets site | 2          | 0          | 0          | 1          | 2          | 1          | 1          | 1          | 1          | 3          | 3          | 1          | 2          | 1          | 1          | 2          | 1          | 1          | 2          | 1,3        | 1,4        | 1,4        |
| Assainissement site  | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          | 1          | 0          | 0          | 0          | 0          | 1          | 1          | 0          | 0          | 1          | 1          | 1          | 0,7        | 0,2        | 0,3        |
| <b>Moyenne</b>       | <b>1,7</b> | <b>0,3</b> | <b>0,3</b> | <b>0,7</b> | <b>1,0</b> | <b>1,3</b> | <b>0,7</b> | <b>1,0</b> | <b>1,0</b> | <b>1,3</b> | <b>1,3</b> | <b>0,7</b> | <b>1,7</b> | <b>1,0</b> | <b>0,7</b> | <b>1,3</b> | <b>1,0</b> | <b>1,0</b> | <b>1,3</b> | <b>1,1</b> | <b>1,0</b> | <b>1,0</b> |

Source : auteurs.

Compte tenu de l'existence de seulement trois critères, le classement des sites entre eux est fortement influencé par la disponibilité d'eau potable : soit elle existait déjà sur le site avant projet (beaucoup de sites de PAPANORD ou anciens, comme M'Bour et Joal), soit elle n'existait pas et le projet n'a pas réussi à rendre opérationnels les investissements nécessaires. Ainsi, avec une note moyenne de 1,4, c'est en fait souvent le point faible des sites du programme PAPASUD, où

le concept puits - panneaux solaires - pompe, n'a en fait marché dans aucun des sites où il a été installé.

La collecte des déchets solides obtient également une mauvaise note (1,4) car beaucoup de sites n'ont pas mis en place un système de gestion de ces déchets (ou les « gèrent » de manière expéditive, en les déposant un peu plus loin) et pratiquement aucune municipalité ne se charge de cette

collecte et/ou de la mise à disposition d'un lieu de dépôt.

Enfin l'assainissement des eaux usées est le critère qui obtient la pire note de tous (tous thèmes confondus), 0,3, malgré des investissements considérables dans les deux projets. Incontestablement, les choix technologiques et les possibles malfaçons ont rendu impossible l'usage de ces ouvrages.

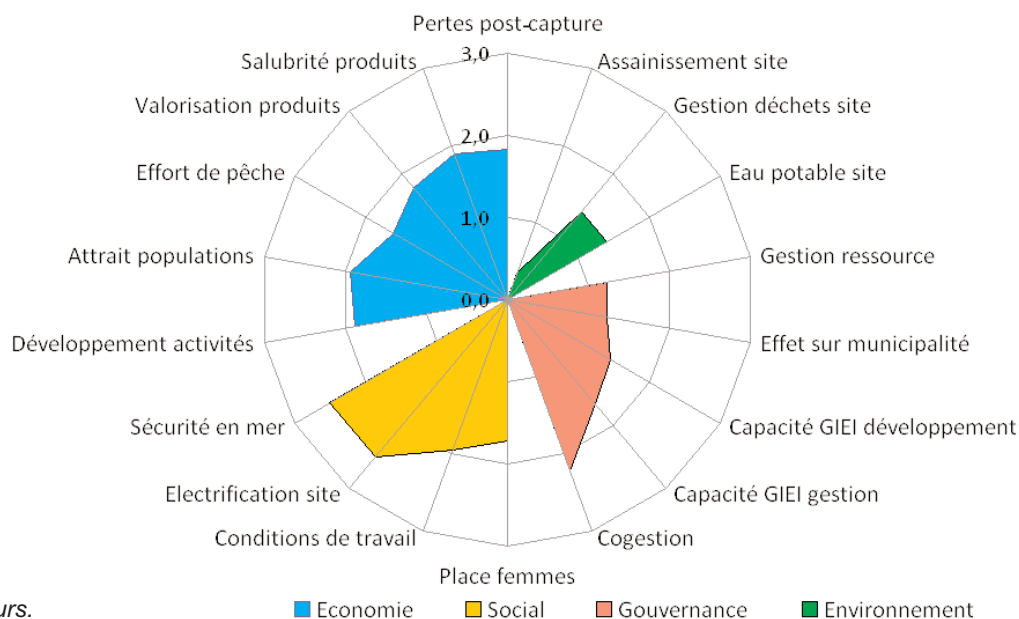
Actuellement dans la plupart des sites, ces ouvrages,

encore en place, sont des sources de pollution et de véritables nids à moustiques.

Au final, les mauvaises performances de ces dispositifs ont un impact direct sur la salubrité des produits débarqués (cf. 4.1) ou des sites (ex : toilettes qui ne marchent pas faute d'adduction d'eau), mais également sur les conditions de travail (cf. 4.2).

#### 4.5. Conclusion relative aux effets des projets sur la totalité des sites

Graphique 1. Impacts des projets : notations moyennes des critères sur l'ensemble des sites



Le graphique 1 montre les notations moyennes des différents critères pour l'ensemble des sites.

Bien que chaque domaine ne compte pas le même nombre de critères, et que certains puissent être attribués à plusieurs domaines, on voit bien que les effets des deux projets (traités ici ensemble) sont plus marqués dans certains domaines que dans d'autres.

Avec une notation moyenne de 2,2/3, le domaine social est celui sur lequel les projets ont eu le plus d'effet soit, par ordre décroissant de critère, l'électrification des sites, la sécurité en mer et les conditions de travail. La place des femmes dans les sites reste encore trop limitée.

Les effets économiques arrivent en seconde place avec une note moyenne de 1,8 et des notations de critères qui varient

peu autour de cette moyenne : 1,6 pour l'effort de pêche à 1,9 pour le développement d'activités économiques en dehors du secteur de la pêche.

Les effets sur la gouvernance sont très proches en note moyenne avec 1,6, mais les critères de ce thème présentent la fourchette de notes la plus large de tous les critères depuis la mise en place de la cogestion (probablement l'effet le plus notoire des projets), qui affiche le meilleur score de tous les critères avec 2,3, jusqu'à la gestion de la ressource qui n'a qu'une note de 1. La capacité des GIEI à gérer les sites et leur avenir reste très perfectible, mais il s'agit d'un édifice institutionnel très novateur, ce qui explique sûrement ce démarrage assez lent en moyenne qui cache en fait des différences considérables entre sites.

Enfin, le domaine de l'environnement (vu ici au travers de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des déchets solides) obtient le plus mauvais score moyen (note 1,0). L'assainissement des eaux usées obtient la pire note de tous les critères (0,3), malgré des investissements significatifs sur ce poste dans les projets. Que ce soit en raison de problèmes de conception (inadaptation aux pratiques locales) ou de malfaçon, aucune des stations d'épuration installée ne marche à ce jour. Ces objectifs, mal atteints, ont toutefois des

incidences directes sur les facteurs économiques, (salubrité des sites et des produits) ou sociaux (conditions de travail).

Au final, la moyenne globale pour les 2 projets est de 1,7/3, ce qui est malgré tout plutôt satisfaisant. Les critères qui montrent les effets les plus significatifs, et dont il faudrait sans doute s'inspirer pour d'autres projets de ce type, sont la mise en place de la cogestion et l'amélioration de la sécurité en mer. Les plus mauvais, qu'il faudra modifier s'ils devaient être repris dans d'autres projets similaires, sont l'assainissement, l'eau potable, la gestion des déchets solides, mais également la gestion des ressources et les retombées sur les municipalités.

La pérennité de la cogestion est toutefois menacée dans beaucoup de sites où les incivilités des bénéficiaires quant au paiement des redevances sont multiples. Ainsi, la menace qui nous paraît la plus sérieuse sur l'avenir de ces projets est la non-application du règlement d'exploitation par le GIEI, par clientélisme et ou manque d'appui par les autorités qui ont le pouvoir de police, ce que les GIEI n'ont pas, de faire respecter ce règlement et d'obliger les récalcitrants à payer leur redevance au GIEI. Ce n'est qu'au prix de ces mesures, sûrement impopulaires auprès de certains, que l'ensemble de l'édifice institutionnel – mais surtout économique et social – peut fonctionner sur le long terme et assurer un développement harmonieux et équitable du secteur.



## 5. Evaluation détaillée de l'effet socioéconomique des projets sur les six sites étudiés

Les objectifs principaux des études de cas étaient les suivants :

- obtenir les statistiques des débarquements sur toute la période (en tonnage et en valeur), y compris juste avant projet ;
- identifier les filières économiques présentes sur les sites et leurs évolutions depuis le démarrage des projets, ainsi que les liens organisationnels et financiers entre les « maillons » ;
- lister, et si possible quantifier, l'ensemble des professions présentes sur les sites avant projet et actuellement ;
- pour chacune de ces professions, à partir de quelques entretiens ciblés, estimer la valeur ajoutée de chacune d'elles par site<sup>17</sup>, et l'estimer avant projet, à partir de statistiques ou d'entretiens avec les professionnels ;
- inventorier, sur chaque site, les investissements publics faits par les projets pour chaque année (avec le concours de l'AFD ou d'autres bailleurs, dont les GIEI eux-mêmes) ;
- lister, à partir des comptes d'exploitation des GIEI, les recettes et les dépenses de fonctionnement pour chaque année ;
- estimer, sur chaque site, les investissements privés (ex : stations services, restaurants, usine de glace, etc.), pour chaque année, à partir d'entretiens avec les professionnels ;
- estimer le nombre de participants aux formations dispensées par les projets (ex : sécurité en mer, gestion, etc.) et les dépenses afférentes ;
- évaluer, avec les services de la pêche et les pêcheurs, les éventuels effets des réglementations de la pêche sur l'abondance de la ressource et le prix des débarquements ;
- collecter auprès des services de la pêche l'évolution du nombre et des conséquences des accidents en mer avant et après projet ;
- identifier toute conséquence des projets de caractère économique, social ou environnemental.

A partir de l'ensemble de ces données, il s'agissait de (i) montrer l'effet détaillé des projets sur ces sites, (ii) valoriser autant que possible ces effets en termes économiques, et (iii) voir dans quelle mesure l'ensemble de ces informations peut permettre une généralisation à l'ensemble des sites des projets.

### 5.1. Organisation des filières sur les sites

Il existe différents modèles d'organisation des professionnels selon les activités des sites (ex : site de transformation uniquement, comme Ndangane Sambou ou Dionewar, ou exclusivement tourné vers la crevette, comme à Foundiougne) ; il est en revanche impossible de dessiner un modèle général pour les sites de pêche qui ont également une activité de transformation (cf. schéma 1).

Les acteurs qui apparaissent dans un cadre en tirets n'interviennent pas systématiquement, selon les sites, ou selon les espèces et les destinations. En effet, cette chaîne organisationnelle type s'applique différemment selon l'activité dominante.

<sup>17</sup> Voir le type données demandées en annexe 4 et certains résultats en annexe 5, consultables sur le site Internet de l'AFD : <http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/PublicationsExPost/serie-evaluation-capitalisation>

En ce qui concerne les petits pélagiques, principalement destinés aux marchés africains (locaux ou étrangers), ces espèces font intervenir le plus grand nombre d'acteurs :

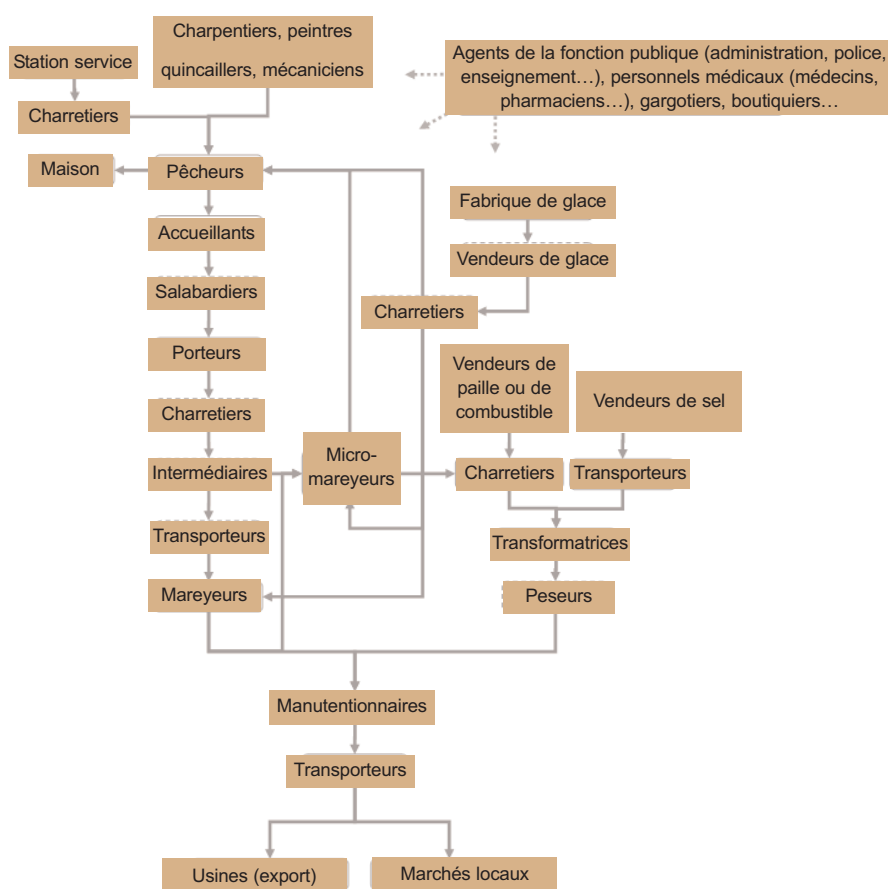
- production primaire : grandes pirogues avec un équipement conséquent (moteur, engins de pêche) nécessitant une main-d'œuvre abondante pour leur construction et leur entretien, équipage nombreux, etc. ;
- débarquement : présence de salabardiers, charretiers et/ou porteurs, micromareyeurs ;
- transformation : les techniques traditionnelles (combinant séchage, fumage et/ou salage selon les produits) font appel à de nombreux intrants et mobilisent donc leurs fournisseurs en plus des transformatrices et de leurs aides

Les produits nobles (poissons démersaux, crevettes) destinés à l'export ont un circuit plus direct et sollicitent un moins grand nombre d'acteurs sur les quais :

- production primaire : pirogues moyennes avec un équipage restreint mais utilisation de glace (vendeurs et charretiers) ;
- débarquement : charretiers et/ou porteurs, mareyeurs ;
- transformation : elle est généralement absente, les produits étant directement expédiés vers les usines.

Notons que les plus grands sites sont souvent géographiquement segmentés selon l'activité, tant en ce qui concerne les débarquements (portion de plage distinct pour les « grandes » et les « petites » pirogues) que les activités de mareyage ou de transformation (marché local/export).

Schéma 1. Organisation économique type d'un quai de pêche au Sénégal



Source : auteurs.

## 5.2. Disponibilité des données

L'ancienneté relative du projet sur certains sites (PAPA-NORD) explique en partie la difficulté rencontrée par l'expertise pour rassembler les informations souhaitées.

Les équipes en place dans les GIEI ne sont souvent plus les mêmes que lors des investissements et des formations liés au projet. Si ce changement marque un point positif, sur le renouvellement des équipes dirigeantes, force est de constater que l'information n'a souvent pas été correctement transmise, et que la « mémoire » des projets en est affectée : faute de trace écrite, les nouvelles équipes n'ont bien souvent qu'une connaissance très lacunaire des actions passées. En outre, à l'exception de quelques sites exemplaires (comme Kayar),

les services décentralisés des pêches n'ont que peu de moyens.

Malgré leur caractère public, les comptes de résultats ont été très difficiles à obtenir. Certains GIEI (Fass Boy, Guet Ndar) n'ont pu fournir aucune donnée financière digne de ce nom, évoquant un « collecteur parti avec les fonds » (Fass Boy) ou un « problème dans le classement des dossiers » (Guet Ndar). Malgré de nombreuses promesses, les experts n'ont rien obtenu d'utilisable en matière financière de la part de ces GIEI. Cet état de fait, qui met sérieusement en cause la transparence de la gestion de ces GIEI, est un vrai indicateur d'évaluation en soi.

Tableau 10. Documents collectés par l'expertise lors des missions de terrain

| Nature | Captures (volume et valeur commerciale estimée) | Barème de tarification des services du quai | Comptes du GIEI |
|--------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
| GOK    | Sans objet (site fermé)                         | Non                                         | Non             |
| GUE    | 1998-2004 et 2009                               | Partiel                                     | Fragments       |
| FAS    | 2003, 2005-2008                                 | Partiel                                     | Non             |
| KAY    | 1998-2004 et 2009                               | Partiel                                     | 2005-2009       |
| HAN    | 1998-2004 et 2009                               | Partiel                                     | 2007-2010       |
| YOF    | Site abandonné                                  | Non                                         | Non             |
| MBA    | Sans objet (transformation uniquement)          | Non                                         | Non             |
| MBO    | 1998-2004 et 2009                               | Partiel                                     | 2006-2009       |
| PAL    | Non                                             | Non                                         | Non             |
| DIO    | Sans objet (transformation uniquement)          | Transformatrices                            | Non             |
| KHE    | Sans objet (transformation uniquement)          | Non                                         | Non             |
| JOA    | 1998-2009                                       | Oui                                         | Non             |
| NDA    | Sans objet car site de transformation           | Partiel                                     | Non             |
| FOU    | 2006-2009                                       | Partiel                                     | 2009-2010       |
| KAF    | 2004-2009                                       | Partiel                                     | 2010            |
| DJE    | Site abandonné                                  | Non                                         | Non             |
| SKI    | Non                                             | Non                                         | Non             |
| ELI    | 2006-2009                                       | Partiel                                     | Budget 2009     |
| ZIG    | 1998-2009                                       | Non                                         | Budgets anciens |

Source : auteurs.

### 5.3. Analyses économiques

#### 5.3.1. Les acteurs économiques des sites

Pour les six sites étudiés en détail, l'un des premiers résultats des analyses a constitué en l'élaboration d'un inventaire des professionnels en activité sur chaque site. Une estimation

de leur nombre juste avant le projet (soit en 2000 pour PAPA-NORD et en 2006 pour PAPASUD) a également été réalisée. Les tableaux 11, 12 et 13 présentent les résultats de ce premier travail.

**Tableau 11. Recensement et estimation des professions et des professionnels de l'amont sur les six sites étudiés (2000-2010 et 2006-2010)**

| Professions                            | Guet Ndar |     | Fass Boy  |     | Kayar     |       | Dionewar  |    | Foundiougne |     | Kafountine |     |
|----------------------------------------|-----------|-----|-----------|-----|-----------|-------|-----------|----|-------------|-----|------------|-----|
|                                        | 2000/2010 |     | 2000/2010 |     | 2000/2010 |       | 2006/2010 |    | 2006/2010   |     | 2006/2011  |     |
| Senne tournante                        | 37        | 80  | 8         | 20  | 54        | 80    |           |    |             |     | 10         | 30  |
| Filet dormant                          | 185       | 400 |           |     |           |       | 40        | 30 |             |     |            |     |
| Filet maillant<br>dérivant (crevettes) |           |     |           |     |           |       |           |    | 6           | 20  |            |     |
| Autres filets                          |           |     | 40        | 160 |           |       | 50        | 40 | 28          | 89  | 50         | 143 |
| Ligneurs                               | 139       | 300 |           |     | 760       | 1 120 |           |    |             |     |            |     |
| Total pirogues                         | 361       | 780 | 48        | 180 | 814       | 1 200 | 90        | 70 | 34          | 109 | 60         | 173 |

Source : études de terrain Oréade-Brèche et Odyssée Développement.

Parmi les sites étudiés, tous augmentent leur flotte avant et après projet : le nombre total de pirogues passe ainsi de 1 407 à 2 512 (sauf pour Dionewar, mais ce site de transformation a une localisation très particulière sur une île du delta du Saloum). Ces changements ne sont bien sûr pas seulement liés aux aménagements des sites, et ne constituent pas forcément des augmentations nettes, car il y a eu des déplacements d'embarcations de certains sites vers d'autres (ex : échanges internes à Saint-Louis, déplacements de pirogues de Casamance à Kafountine). Toutefois, pour les sites que le

projet a très lourdement équipés (comme Guet Ndar ou Kafountine), ces accroissements sont fortement liés au projet.

En nombre de pêcheurs, ceci constitue un nombre d'emplois tout à fait considérable. Si l'on prend pour base 20 pêcheurs par senne tournante, 5 par pirogue avec filet dormant, 4 à 6 pêcheurs sur les autres pirogues, on recense environ 15 000 pêcheurs sur les sites étudiés. Ce nombre est en hausse, de l'ordre de 60 % sur la période.

Par ailleurs, l'aval de la filière est également un très gros pourvoyeur d'emplois, comme le montre le tableau 12.

**Tableau 12. Recensement et estimation des professions et des professionnels de l'aval sur les six sites étudiés (2000-2010 et 2006-2010)**

| Professions                                   | Guet Ndar   |     | Fass Boy    |     | Kayar       |     | Dionewar    |     | Foundiougne |      | Kafountine  |     |
|-----------------------------------------------|-------------|-----|-------------|-----|-------------|-----|-------------|-----|-------------|------|-------------|-----|
|                                               | 2000 / 2010 |     | 2000 / 2010 |     | 2000 / 2010 |     | 2006 / 2010 |     | 2006 / 2010 |      | 2006 / 2010 |     |
| Porteurs à pied                               | 116         | 250 | 100         | 115 | 54          | 80  |             |     |             |      | 209         | 600 |
| Charrettes                                    | -           | -   | 45          | 80  | 60          | 89  | 1           | 3   | 53*         | 110* | -           | 120 |
| Mareyeurs                                     | 130         | 280 | 153         | 108 | 189         | 270 |             |     | 5           | 17   | 9           | 26  |
| Micro mareyeurs<br>et laka laka <sup>18</sup> |             |     | 110         | 22  | 84          | 120 |             |     |             |      | 157         | 45  |
| Transformateur                                | 278         | 600 | 100         | 200 | 221         | 315 | 300         | 500 | 16          | 50   | 230         | 660 |

\* dont vélos taxis à Foundiougne.

Source : études de terrain Oréade-Brèche et Odyssée Développement.

<sup>18</sup> Petits intermédiaires de mareyage travaillant sur les sites de débarquement.

Ces données confirment l'importance sociale de ces quais en termes d'emplois<sup>19</sup>. Ceci est d'autant plus significatif que la plupart des mareyeurs ont plusieurs (de l'ordre de 5) employés chacun (ex : manutentionnaires, trieurs, transporteurs, etc.) et que les transformatrices ont également de l'ordre de 5 à 10 employés (ex : écailleurs, coupeurs, manutentionnaires, gardiens, etc.). Pour les six sites concernés, on arrive donc à

environ 20 à 25 000 personnes impliquées dans l'aval de la production. Ce nombre a pratiquement doublé sur la période.

Enfin, tout un ensemble d'emplois liés à la pêche se développent sur les sites et constituent également un gisement d'emplois très significatif, comme l'indique le tableau 13.

**Tableau 13. Recensement et estimation des professions et des professionnels à la périphérie de la pêche sur les six sites étudiés (2000-2010 et 2006-2010)**

| Professions                       | Guet Ndar   |    | Fass Boy    |    | Kayar       |    | Dionewar    |   | Foundiougne |    | Kafountine  |     |
|-----------------------------------|-------------|----|-------------|----|-------------|----|-------------|---|-------------|----|-------------|-----|
|                                   | 2000 / 2010 |    | 2000 / 2010 |    | 2000 / 2010 |    | 2006 / 2010 |   | 2006 / 2010 |    | 2006 / 2010 |     |
| Station-service et avitailleur    |             |    | 3           | 7  | 5           | 9  |             |   | 1           | 1  | 1           | 3   |
| Usine de glace                    | 6           |    | 3           | 2  | 1           | 3  |             |   | 1           |    | 1           | 2   |
| Chantier et réparation pirogues   | 5           | 10 | 8           | 3  | 2           | 7  | 5           | 6 | 4*          | 4* | 3           | 6   |
| Restaurant et autres services     | 4           | 10 | -           | 8  | 13          | 36 |             |   |             |    | 40          | 130 |
| Quincaillerie et autres commerces | 2           | 10 | 12          | 56 |             |    |             |   |             |    | 6           | 21  |

\* dont réparation de motos à Foundiougne

Source : études de terrain Oréade-Brèche et Odyssée Développement.

Ici encore, ces activités emploient toujours quelques personnes chacune (3 à 5, parfois plus)<sup>20</sup>. On peut donc estimer que ceci représente environ 1 500 à 2 000 emplois pour les six sites étudiés ; ce nombre a triplé sur la période étudiée.

Ces données illustrent la grande diversité des professions (de l'ordre d'une cinquantaine) et des professionnels<sup>21</sup> sur ces six sites, qui avoisinent 40 000 emplois liés à la filière pêche ; ils montrent également la forte augmentation de tous ces emplois sur la période (60 % de pêcheurs, doublement des emplois aval et triplement des emplois périphériques). On voit donc ainsi clairement l'importance sociale de ces quais.

### 5.3.2. Evolution des débarquements et de leur valeur

Il n'a pas été facile de collecter les débarquements de chacun de ces sites, les statistiques étant le plus souvent produites au niveau régional et non par site. Parmi les six sites étudiés, ces données existent en série complète pour Kayar et Guet Ndar (en fait Saint-Louis) à la DPM. Pour les autres sites nous n'avons pu disposer que de données incomplètes reportées ci-après.

<sup>19</sup> Pour nos estimations nous avons pris pour base moyenne : cinq emplois par mareyeur et sept par transformatrice.

<sup>20</sup> Pour nos estimations d'emplois nous avons pris pour base moyenne : trois emplois par station service, cinq pour tous les commerces et les usines à glace, et huit pour les chantiers navals.

<sup>21</sup> Il est toutefois important de noter que, lors de nos entretiens, il a été particulièrement difficile d'apprécier le nombre de professionnels « avant projet ». Lorsque les avis (il y a en fait peu de données) qui nous ont été fournis nous ont paru douteux (ex : énorme écart entre le volume des prises et le niveau d'une profession en début et fin de période), nous avons opté pour un calcul proportionnel entre les prises actuelles et les prises de l'époque, pour déterminer le nombre de professionnels « avant ». Ceci nous a paru moins faux que certains avis étonnants et invérifiables.

Tableau 14. Débarquements dans les sites étudiés (2000-2009)

| Poste de contrôle       |                                                    | 2000   | 2001   | 2002   | 2003        | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   |
|-------------------------|----------------------------------------------------|--------|--------|--------|-------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Saint-Louis             | Débarquement (tonnes)                              | 29 621 | 28 016 | 33 637 | 26 033      | 56 123 | 49 345 | 49 393 | 47 682 | 66 039 | 55 735 |
|                         | Valeur commerciale estimée (VCE, en millions FCFA) | 5 919  | 5 628  | 4 764  | 3 532       | 6 002  | 5 421  | 7 085  | 5 980  | 5 577  | 10 623 |
| Fass Boy                | Débarquement (tonnes)                              |        |        |        | 1 722       | 1 574  |        | 1 636  | 2 877  | 2 272  |        |
|                         | VCE (millions FCFA)                                |        |        |        | 812         | 650    |        | 474    | 952    | 566    |        |
| Kayar                   | Débarquement (tonnes)                              | 35 110 | 25 638 | 27 566 | 33 426      | 47 681 | 43 021 | 42 255 | 51 326 | 49 974 | 28 683 |
|                         | VCE (millions FCFA)                                | 6 088  | 4 616  | 5 966  | 7 030       | 5 921  | 6 639  | 7 856  | 7 813  | 8 061  | 5 670  |
| Dionewar                | Débarquement (tonnes)                              |        |        |        | Estimations | 1 000  |        |        | 1 100  |        | 1 100  |
|                         | VCE (millions FCFA)                                |        |        |        | Estimations | 150    |        |        | 400    |        | 500    |
| Foundiougne (crevettes) | Débarquement (tonnes)                              |        |        |        |             |        |        | 191    | 365    | 614    | 390    |
|                         | VCE (millions FCFA)                                |        |        |        |             |        |        | 115    | 284    | 491    | 273    |
| Kafountine              | Débarquement (tonnes)                              |        |        |        |             | 4 470  | 8 371  | 7 841  | 14 256 | 22 757 | 24 023 |
|                         | VCE (millions FCFA)                                |        |        |        |             | 1 310  | 1 783  | 1 654  | 3 265  | 3 936  | 6 200  |

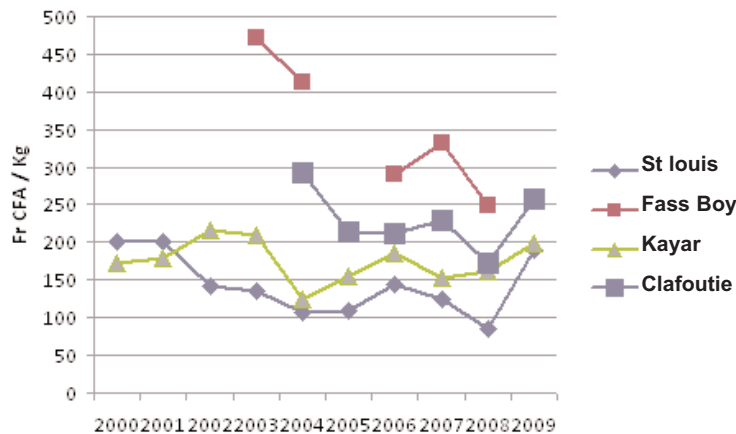
Source : DPM pour Saint Louis et Fass Boy ; diverses études ou sources pour les autres sites.

Les débarquements sont extrêmement variables d'une année sur l'autre, ainsi que leur valeur. Ceci peut être dû à de réels écarts de campagnes (notamment pour les ressources pélagiques dont la variabilité naturelle est forte), comme à des choix de pêcheurs de débarquer telle pêche (ex : pélagique vs démersale) dans un site plutôt que dans un autre. On peut ainsi avoir des écarts qui passent du simple au double de la valeur d'une année sur l'autre. Pour éviter de telles variations, pour nos calculs, nous avons pris une régression moyenne des prises qui ne reflètent pas les tendances de long terme.

Ces données confirment l'importance économique majeure du secteur qui, pour les six sites étudiés, pesait en 2009, plus de 23 milliards FCFA.

En ce qui concerne les prix moyens, ceux-ci sont également très variables, comme l'illustre le graphique 2 (réalisé pour les sites où nous disposions de la donnée sur la période).

Graphique 2. Evolution des prix moyens des débarquements sur la période étudiée (2000-2009) à Kafountine, Kayar et St Louis (en FCFA/kg)



Source : auteurs, à partir de données DPM.

On constate aussi, de manière surprenante, des écarts de prix que nous n'expliquons pas (en particulier sur Fass Boy), et qui nous laissent penser que les statistiques ne sont pas toujours fiables.

### 5.3.3. Evolution de la valeur ajoutée produite sur les sites et de la rentabilité des fonds publics investis dans l'opérati

#### ► Méthode utilisée

L'estimation de la rentabilité des fonds publics investis dans l'opération Quais de pêche au Sénégal s'est effectuée en phase finale de l'évaluation ex post conduite par Oréade-Brèche et Odyssée pour le compte de l'AFD. Cette évaluation économique couvre les six sites, qui offre une variété de situations intéressante.

Le schéma 2 présente une synthèse de la méthode utilisée.

Les principaux éléments méthodologiques retenus ont été les suivants :

- des données d'enquête ont fourni une des bases pour estimer la valeur ajoutée (VA) pour les pêcheurs (ainsi que pour

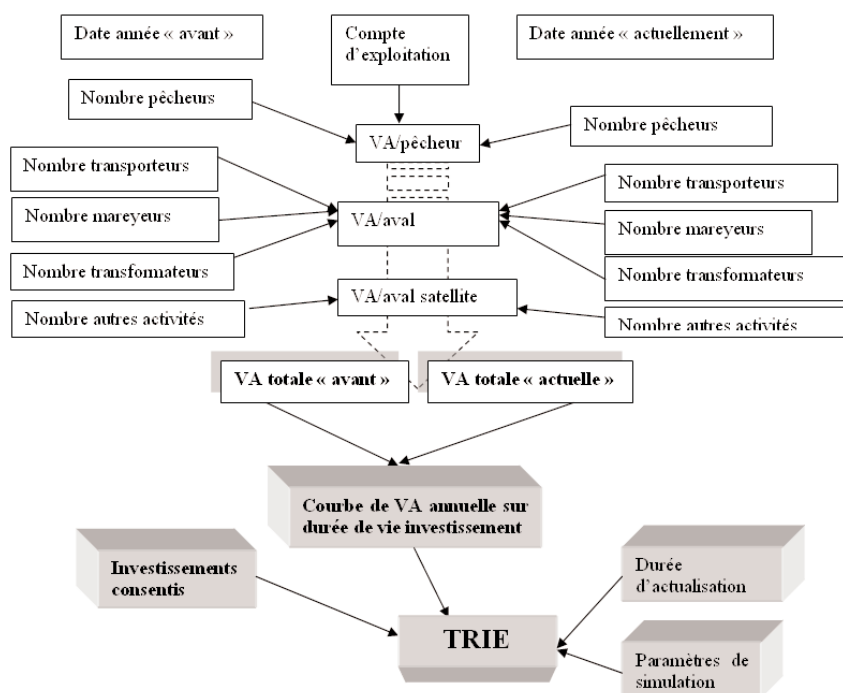
tous les métiers l'activité halieutique (cf. 5.3.1) ; pour chaque acteur enquêté, la VA a été calculée en soustrayant du chiffre d'affaires (CA) : l'amortissement (investissements divisés par durée de vie), les achats de poissons (pour les mareyeurs et autres intermédiaires pertinents), et les frais hors salaires. Les salaires<sup>22</sup> et les redevances au GIEI ont donc été inclus dans la VA ; le nombre 2009 d'acteurs dans chaque catégorie de la filière est également un résultat d'enquête ;

- des données administratives ont également été extraites des divers documents mis à disposition ou collectés lors des missions de terrain : (i) investissements financés en 1998, 1999, 2000 et 2003 par l'AFD (quais et adduction d'eau) et les autres bailleurs (UE, Etat, etc.) ; (ii) charges appliquées sur les investissements aux titres de la maîtrise d'œuvre, du contrôle, de l'appui à l'opérateur et de l'appui à la maîtrise d'œuvre ; (iii) budgets et dépenses des GIEI ;

- enfin les données statistiques utilisées ont concerné les débarquements en volume et en valeur de 1998 à 2009.

<sup>22</sup> Une simulation a été réalisée en prenant en compte un coût d'opportunité pour les salaires de travailleurs qualifiés. Cette prise en compte n'a pas significativement fait baisser la rentabilité de l'opération.

Schéma 2. Représentation conceptuelle de l'estimation du taux de rentabilité interne économique (TRIE) des projets Quais de pêche au Sénégal



Source : auteurs.

### ► Hypothèses retenues

Ce type de travail repose toujours sur des hypothèses importantes ; les principales retenues sont les suivantes :

- l'année de démarrage des sites a été établie à partir des documents de suivi des projets et fixée à 2000 pour les sites de PAPANORD et 2005 pour les sites de PAPASUD ;
- les calculs ont été arbitrairement effectués sur la période 2000-2020 pour les sites de PAPANORD et 2005-2020 pour les sites de PAPASUD ;
- pour les trois sites de PAPANORD, les investissements initiaux ont eu lieu en 1998, 1999 et 2000 ; les effets en termes de valeur ajoutée additionnelle démarrent en 2001 ; Pour les trois sites de PAPASUD, ces dates sont 2005, 2006 ayant des effets à partir de 2007 ;
- le nombre d'acteurs dans chaque catégorie de la filière en 2009 est estimé par entretiens. Le nombre d'acteurs dans chaque catégorie de la filière en début de période est estimé, soit par entretiens, soit de manière raisonnée, en proportion

des tonnages produits quand les entretiens ont fourni des données aberrantes et sans justification. Pour les activités directement liées à la pêche (pêche, mareyage, transformation), c'est la méthode proportionnelle qui a été appliquée, à partir du résultat d'enquête de 2009 ;

- en l'absence de données budgétaires précises, les investissements financés par le Japon à Kayar en 1998 ont été estimés à 500 M FCFA ;
- pour les dépenses des GIEI, les données disponibles ont été utilisées. Pour les années où aucune donnée n'était disponible, nous avons interpolé ou extrapolé à partir des données disponibles ;
- nous avons estimé que les VA restaient constantes et égales à la valeur 2009 entre 2010 et 2020 ;
- nous avons également considéré que les seules dépenses publiques (outre les 71 M FCFA sur financement AFD de 2003 de PAPANORD sur les quais de PAPASUD) post 2000 pour PAPANORD et post 2006 pour PAPASUD étaient les dépenses des GIEI ;



- pour la progression de la VA additionnelle avant/après, nous avons pris une formule linéaire ;
- nous avons enfin considéré que la moitié des investissements initiaux représentaient des équipements et devaient être réeffectués dix ans plus tard ;
- les VA ont été rassemblées en trois catégories : pêche, aval direct de la pêche (mareyage, transformation), et aval satellite (commerces, transports, station service, etc.) ;
- la totalité de la VA additionnelle ne peut être attribué au projet. Nous avons arbitrairement choisi d'attribuer au projet 50 % de la VA additionnelle pour le calcul de la valeur ajoutée nette (VAN) et du taux de rentabilité interne (TRI) ;

- le calcul a été effectué en FCFA courants. On a estimé que l'inflation observée au niveau de l'ensemble du Sénégal, équivalente à 1,9 % par an sur la période (source Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA) s'appliquait à toutes les charges de tous les agents économiques pris en compte, ainsi qu'aux investissements sur fonds publics à renouveler par moitié au bout de dix ans. Cette inflation n'a pas été appliquée aux recettes des agents économiques, compte tenu de la stagnation apparente des prix de vente en FCFA courants dans cette filière.

### ► Résultats des analyses économiques

Les tableaux 15, 16 et 17 présentent les résultats obtenus à partir de nos investigations

**Tableau 15. Résultats des évaluations économiques menées sur les six sites étudiés**

| Tableau de synthèse          | Guet Ndar | Fass Boy | Kayar   | Dion    | Found  | Kafount   | Tous    |
|------------------------------|-----------|----------|---------|---------|--------|-----------|---------|
| VAN 5 % totale (k EUR)       | 46 138    | 42 172   | 108 721 | -315    | 1 441  | 394 006   | 592 262 |
| VAN 5 % (k EUR ; % courant)* | 22 552    | 20 934   | 53 705  | -188    | 679    | 196 812   | 293 365 |
| TRI                          | 65 %      | 104 %    | 54 %    | négatif | 55 %   | 327 %     | 63 %    |
| VAN/pêcheur (EUR)            | 14 003    | 118 459  | 61 598  | - 315   | 8 679  | 415 618   | 78 654  |
| VAN/pirogue (EUR)            | 127 807   | 878 574  | 133 564 | - 3 495 | 42 376 | 6 566 769 | 420 940 |

\*Ici 50 %

Source : évaluateurs.

### ► Réflexion sur les résultats des analyses économiques

Pour les six sites retenus, on observe des écarts très importants de VA et de TRI, le TRI global restant très important (63 %). A part Dionewar, un site de transformation pour lequel la diminution du nombre de pirogues et de pêcheurs génère une VAN négative, les calculs font état d'une valeur actualisée nette de plusieurs dizaines d'euros par pêcheur (moyenne de 79 k EUR/pêcheur) et de plusieurs centaines de milliers d'euros par pirogue (moyenne de 421 k EUR/pirogue) pour les sites étudiés.

Rappelons que les TRI estimés lors de l'identification du

projet étaient de 10-19 % (sans prise en compte de l'ensemble des activités aval).

Une simulation de nos modélisations avec les mêmes hypothèses (sans les activités aval satellites, telles que les stations services, les usines de glace, les réparateurs, les restaurants, etc.) donne des résultats inférieurs, mais encore significativement supérieurs (59 % contre 19 %) aux résultats estimés (tableau 16).

Tableau 16. Simulation sans prise en compte des activités aval satellites

| Tableau de synthèse     | Guet Ndat | Fass Boy | Kayar   | Dion | Found | Kafount | Tous    |
|-------------------------|-----------|----------|---------|------|-------|---------|---------|
| VAN totale (k EUR)      | 22 282    | 40 391   | 102 748 | -313 | 1 511 | 341 067 | 507 785 |
| VAN (k EUR ; % courant) | 10 624    | 20 044   | 50 719  | -187 | 714   | 170 343 | 251 126 |
| TRI                     | 45 %      | 102 %    | 53 %    | Nég. | 56 %  | 310 %   | 59 %    |

Source : auteurs.

Tableau 17. Simulation de la VAN avec un TRI de 19 % (2000-2020)

| Tableau de synthèse | Guet Ndat | Fass Boy | Kayar  | Dion | Found | Kafount | Tous    |
|---------------------|-----------|----------|--------|------|-------|---------|---------|
| VAN totale (k EUR)  | -5 841    | -15 619  | 15 931 | 805  | -29   | -33 878 | -85 304 |

Source : auteurs.

La simulation d'un TRI de 19 % aux données estimées (2011-2020), en partant des données (2000-2010) observées sur les différents quais et en faisant l'hypothèse que les valeurs courantes soient égales sur la période 2011-2020, induiraient des valeurs actualisées nettes négatives (sur la période 2000-2020), comme le montre le tableau 17.

Cette simulation aberrante provient du fort taux de rendement calculé par le modèle sur la période passée. Ceci pose un certain nombre de questions, auxquelles nous ne sommes pas actuellement en mesure de répondre. Parmi celles-ci : la définition de la situation contrefactuelle. En d'autres termes : avons-nous bien la situation contrefactuelle idéale en comparant les sites « avant » et « après » ? Ne faudrait-il pas ajouter à ces analyses des sites « dans le projet », des mesures dans des sites « hors projet », qui nous donneraient la pente que le secteur a suivie « sans aide », et qui permettrait de caler la nôtre !

Par ailleurs, nos données d'enquête, comme celles de débarquement de la DPM, semblent parfois peu fiables. Si, pour les secondes il est difficile d'avoir une proposition alternative, pour les premières, les taux d'échantillonnage sont très limités par catégorie (trois entités, parfois moins selon les sites) ce qui, en termes statistiques, génère des intervalles de confiance qui ne nous permettent pas de rejeter stricto sensu l'hypothèse nulle (*i.e.* pas d'impact postprojet).

Avec du temps d'expertise supplémentaire, des recoupements entre professionnels de mêmes catégories mais sur les six sites d'étude seraient une première piste permettant d'utiliser au maximum la masse globale de données récoltées. Ces travaux permettraient notamment d'obtenir un nombre d'observations suffisant pour examiner séparément la création de valeur ajoutée par filière (marché local/export).

Par la suite, le travail de recueil et d'analyse de données pourrait être étendu (*i*) à des sites non couverts par les projets PAPANORD et PAPASUD et (*ii*) à l'ensemble des vingt sites des projets.

De toutes ces considérations, il ressort que ces résultats confirment l'opinion éclairée des experts et des usagers, mais sont encore trop préliminaires, notamment pour pouvoir être communiqués à l'extérieur, et ne permettent notamment pas de calculer raisonnablement un TRI pour l'ensemble des projets.

A défaut de calculs sur le TRI et sur les activités aval, et à titre de comparaison, les mises à terre nationales ont augmenté de 12 % en tonnage et de 45 % en valeur commerciale estimée sur la période 2000-2008 pour l'ensemble du Sénégal, contre +28 % en tonnage et + 96 % en valeur pour les sites concernés par les projets PAPANORD et PAPASUD.

Les sites financés (en activité dans leur nouvelle configuration depuis 9 ans au nord et 3 ans au sud) semblent donc deux fois plus productifs que la moyenne nationale sur cette période, ce qui confirme l'intérêt économique des projets. Il est important de signaler à cet égard que l'augmentation des captures globales résulte d'un double mouvement : l'augmentation des captures des petits pélagiques côtiers et la diminution des espèces démersales côtières. Le cycle biologique court des

petits pélagiques a pu autoriser cet effort de pêche supplémentaire, mais il n'est pas indéfini : le surplus mis à terre pendant cette période a également largement contribué à la sécurité alimentaire nationale et régionale. En intégrant progressivement les aires de transformation du poisson, les quais de pêche ont favorisé l'orientation plus marquée de la pêche artisanale vers le marché local et la demande de petits pélagiques

#### 5.4. Autres impacts

Parallèlement aux impacts économiques décrits ci-avant, les projets ont entraîné d'autres résultats difficilement quantifiables mais bien réels.

Ainsi, la sécurité des personnes et des biens semble avoir augmenté sur les sites couverts par le projet. En mer, le nombre et l'importance des accidents a diminué, notamment grâce au balisage lumineux à proximité des quais (et à la généralisation des GPS et des gilets de sauvetage). Les pertes en vie humaines semblent en diminution. Elles étaient de 4-10 par site par an avant le projet et Kayar n'a déploré qu'un mort en 2009. L'accès à Saint-Louis demeure dangereux et cause 4 décès par an en raison des évolutions continues des fonds de la brèche dans la Langue de Barbarie et de l'absence de dispositif de sauvetage à proximité. Sur la plage, l'éclairage a diminué les chutes et collisions de porteurs, et les blessures qui s'ensuivaient.

A terre, si les projets ont entraîné un afflux d'activité et, donc, de richesse, il semblerait que l'impact n'a pas été proportionnel sur le plan de la criminalité. L'éclairage des sites, l'organisation générale et les opportunités d'emploi semblent avoir largement contenu la convoitise. Ainsi, alors que la commune de Kayar est passée de 4 500 habitants permanents en 1986 à 20 121 en 2010 (soit une augmentation annuelle moyenne de 5,2 %), les arrestations n'ont progressé que de 3,8 % par an (selon la gendarmerie).

Sur le plan sanitaire, le site de Kayar et ses alentours sont approvisionnés en eau potable courante depuis 2002 par l'Association des usagers du forage (ASUFOR), qui emploie cinq personnes. Plus de 1 000 usagers bénéficient de ce service et l'ASUFOR reçoit plus d'une dizaine de nouvelles demandes par mois<sup>23</sup>. Près de 906 millions de litres ont été distribués aux usagers sur les quatre premiers mois de l'année 2010 pour des recettes mensuelles de 6 M FCFA. L'impact de la fourniture d'eau potable sur l'état de santé des populations n'a pu être quantifié mais est certainement très positif. De même, l'ouverture de pharmacies sur des sites côtiers isolés (Kayar, Fass Boy, etc.) permet une meilleure prise en charge sanitaire des populations locales et avoisinantes.

La réduction des pertes post captures est un objectif affiché des projets PAPANORD et PAPASUD. La mise à disposition des plateformes permet une meilleure qualité des produits grâce à la protection contre les éléments (sable, soleil, pluie, etc.) et réduit ainsi le nombre de pertes post captures. De même, la création de « quais export » avec des modules fermés et réfrigérés (Kayar, Hann, etc.) permet une amélioration qualitative importante.<sup>24</sup>

<sup>23</sup> Les frais nominaux de branchement sont de 2 k FCFA et les coûts de 300 F/m<sup>3</sup> pour un usage commercial et 200 FCFA/m<sup>3</sup> pour un usage domestique.

<sup>24</sup> Les exigences des pays importateurs en matière de traçabilité ont également beaucoup participé à la mise en place de quais dédiés.

Par ailleurs, la concentration des acheteurs autour des quais permet une meilleure utilisation des débarquements, les produits de toute qualité trouvant plus facilement un acheteur pour leurs marchés respectifs. Ainsi, les produits dont les caractéristiques ne satisfont pas les exigences de qualité du marché européen peuvent « glisser » vers des acheteurs du marché africain en frais, passer vers la transformation traditionnelle (dont les pratiques permettent d'accepter une plus large gamme de produits), voire parfois profiter aux nombreux badauds.

Lorsque l'activité de transformation est saturée cependant, de forts apports peuvent générer des pertes postcaptures à

cause d'une mauvaise prise en compte par les producteurs des capacités de l'aval de la filière. Cela arrive notamment sur des petits pélagiques qui intéressent moins de catégories d'acheteurs. Les experts ont ainsi notamment été témoins de journées de forte mévente de sardinelle, durant lesquelles les produits de plusieurs sennes tournantes ont finis sur la plage ou dans le fleuve Saint-Louis. Quelques tentatives d'une meilleure organisation des sorties de la flottille (sortie des pirogues en alternance 1 jour sur 2, etc.) existent néanmoins et permettent une meilleure régulation du marché (en plus de la préservation de la ressource halieutique).

## 6. Conclusion et recommandations

L'AFD a participé au financement de plus d'une vingtaine de sites de débarquement de la pêche artisanale au Sénégal entre 1997 et 2006, dans le cadre de projets d'appui à la pêche artisanale appelés PAPANORD et PAPASUD. Cinq ans après la fin du dernier s'est posée la question légitime, d'une évaluation/capitalisation des impacts de ces projets. Celle-ci a été effectuée sur la base de deux séries de missions :

- une première, sur l'ensemble des 19 sites aidés, a permis de collecter l'information permettant de décrire les sites et d'évaluer le bon déroulement des projets lors de la mise en œuvre, et la situation une fois les projets terminés. Ces visites de terrain ont surtout été concentrées sur la visite des installations et la rencontre avec les principales parties prenantes (GIEI, opérateurs sur le site et représentant du service des pêches maritimes) ;
- une seconde, effectuée un mois plus tard sur 6 sites sélectionnés lors de la phase 1 (pour la variété des situations qu'ils représentaient et les conditions favorables à la conduite d'études de cas détaillées des effets économiques et sociaux des projets) ont permis de collecter des informations détaillées auprès de l'ensemble des groupes d'opérateurs économiques.

Les TdR, outre l'étude du bon déroulement des projets sur chaque site, demandaient clairement que les évaluateurs concentrent leur analyse sur les impacts des deux projets dans quatre domaines majeurs :

- économique, *via* la réduction des pertes post capture, l'amélioration de la salubrité du poisson débarqué, la meilleure valorisation des produits, l'augmentation de l'effort de pêche, l'attrait de populations hors site et le développement de nouvelles activités sur site ;
- social, au travers de l'amélioration de la sécurité en mer, l'électrification des sites, l'amélioration des conditions de travail sur site et l'effet spécifique sur la place des femmes dans la gestion des sites et de leurs activités ;
- la gouvernance, par le renforcement de la capacité des GIEI à gérer ces infrastructures et le développement du secteur, les effets des sites sur les finances des municipalités locales et la meilleure gestion de la ressource par la mise en place de règles de gestion ;
- enfin, l'environnement *via* l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines par l'adduction d'eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets solides.

C'est sur la base de ces observations et des orientations requises par l'AFD pour nos analyses que sont formulées nos conclusions et recommandations, à la fois pour les sites évalués mais également pour d'autres projets d'appui de ce type, s'il devait en exister.

### 6.1. Conclusions relatives au bon déroulement des projets sur les sites

Dans la phase précédant la remise des sites au GIEI, les sites ont beaucoup de points communs qui montrent bien la filiation entre ces deux projets. Sur cette phase, plus dépendante des projets et de leur mise en œuvre que des gestionnaires des sites eux mêmes, on constate :

- des acquis quasi systématiques des deux projets sur le montage institutionnel dans les sites (sécurisation du foncier, constitution des GIEI, concessions de l'Etat et des municipalités, etc.), ainsi qu'une amélioration notable de la salubrité des sites, même si des progrès restent à faire dans ce domaine ;

- quelques faiblesses systématiques comme l'assainissement et, dans une moindre mesure, l'eau potable, souvent liées au cumul de problèmes de conception et de malfaçons (surtout dans le PAPASUD)<sup>25</sup> ;
- des évolutions liées aux sites eux-mêmes, qui ont plus ou moins bien saisi les opportunités qui leur étaient offertes, par les projets.

Ce dernier point est encore plus visible dans l'analyse de la phase pionnière. Les écarts se creusent alors entre les sites où les GIEI ont bien compris ce qui était attendu d'eux et ont « pris les choses en main », et ceux qui sont plus passifs, ou moins visionnaires. Les points positifs majeurs de cette phase de début d'activité concernent la pérennité du système des GIEI (qui n'était pas forcément évidente au départ) et le développement des sites. L'édifice institutionnel nous semble toutefois toujours fragile.

A ce stade, les points que les GIEI ne prennent pas assez (voire pas du tout) en compte sont (i) la transparence de la gestion, (ii) l'amélioration de la salubrité et de la propreté (par la mise en œuvre, par tous les acteurs, de bonnes pratiques) et (iii) le développement d'un esprit de gestionnaires-développeurs, pour une majorité de GIEI. Ce dernier critère est vraiment celui qui fait la différence entre les sites, quels que soient leurs atouts et leurs faiblesses au départ, et même leur âge.

Selon nous, le passage de la phase pionnière à la phase d'autonomisation est un continuum. Toutefois, on ne peut imaginer qu'un site soit vraiment en phase d'autonomisation s'il n'a pas (i) un GIEI transparent, bénéficiaire, qui applique le règlement d'exploitation à tous ; (ii) un entretien courant, visible, des installations, financé sur les fonds du GIEI ; et (iii) quelques investissements significatifs, utiles au site, pris en charge par le GIEI (ex : électrification ou adduction d'eau potable d'une partie du site, etc.).

En ce qui concerne la phase d'autonomisation des sites, la majorité des sites de PAPASUD n'est pas encore entrée dans

cette phase (hormis les sites qui étaient déjà très développés avant). Nous ne traitons donc de cette phase que pour le PAPANORD, même si quelques sites du sud récents ont déjà avancé sur quelques critères de cette phase. Parmi tous les critères d'évaluation que nous avons retenus, les deux majeurs sont sans conteste le fonctionnement transparent et efficace du GIEI, ainsi que l'entretien et le développement du site majoritairement sur budget du GIEI.

A ce stade, cependant, aucun des sites n'a vraiment atteint ce niveau, même si certains (rares) s'en approchent (pas forcément dans les plus anciens). Ceci montre ainsi que ce développement peut-être assez rapide si la probité, la motivation et la capacité de rassembler des opérateurs gestionnaires des GIEI sont fortes.

Dans tous les cas, pour les deux phases où le GIEI est aux commandes, les risques restent encore grands de voir ce montage anéanti par la non-application du règlement d'exploitation par le GIEI, par clientélisme et/ou manque d'appui par les autorités qui ont le pouvoir de police (que les GIEI n'ont pas). Ce phénomène, bien que constaté dans presque tous les sites, a atteint des développements inquiétants dans certains. L'exemple extrême de Cap Skirring, où tous les opérateurs économiques ont fini par arrêter de payer (suite à un différend avec les restaurateurs) est ainsi édifiant sur cette fragilité et devrait inciter les autorités à trouver au plus vite des solutions simples (comme, par exemple, l'appui léger mais régulier des forces de police et de gendarmerie pour faire « rentrer dans l'ordre » les récalcitrants). Sans cette prise de conscience, le risque est grand, sur certains sites (et peut-être la totalité par contagion), de voir les efforts de cogestion des années passées anéantis.

<sup>25</sup> Nous ne revenons pas en détail sur ces sujets, abondamment documentés dans d'autres rapports d'évaluation ou études.

## 6.2. Conclusions relatives aux effets économiques, sociaux, environnementaux et sur la gouvernance des projets

Il est important de noter que ce qui est mesuré dans cette évaluation est l'écart entre la situation avant les projets PAPANORD et PAPASUD et la situation actuelle avec le projet, avec, en situation contrefactuelle, la situation sans projet. Pour les sites qui étaient déjà très développés avant ces projets, les effets peuvent donc paraître plus limités que pour des sites où le projet a lourdement fait démarrer le site.

Bien que chaque domaine ne comprenne pas le même nombre de critères, et que certains critères puissent être attribués à plusieurs domaines, les effets des deux projets (traités ici ensemble) sont plus marqués dans certains domaines que dans d'autres.

Le domaine social (selon nos critères) est celui sur lequel les projets ont eu le plus d'effet soit, par ordre décroissant de critère, l'électrification des sites, la sécurité en mer et les conditions de travail. La place des femmes dans les sites reste encore trop limitée, même si des progrès ont été accomplis par rapport à la situation avant projet.

Les effets économiques arrivent en seconde position, avec des notations de critères très homogènes : effort de pêche, développement d'activités économiques hors secteur strict de la pêche, attractivité du site pour les populations voisines, amélioration de la salubrité et de la valorisation des produits et réduction des pertes post capture.

Les effets sur la gouvernance et l'amélioration des capacités occupent presque le même rang, mais avec des notes de critères beaucoup plus hétérogènes. Les effets les plus forts concernent la mise en place de la cogestion (probablement l'effet le plus notoire des projets) ; le moins bon est lié à la gestion de la ressource. La capacité des GIEI à gérer les sites et leur avenir reste très perfectible, mais il s'agit d'un édifice institutionnel très novateur, ce qui explique sûrement ce

démarrage assez lent en moyenne, qui cache en fait des différences considérables entre sites.

Enfin, les effets sur l'environnement (vu ici au travers de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des déchets solides) obtiennent le plus mauvais score moyen. L'assainissement des eaux usées obtient la pire note de tous les critères, malgré des investissements significatifs sur ce poste dans les projets. En fait, que ce soit à cause de problèmes de conception (inadaptation aux pratiques locales) ou de malfaçon, aucune des stations d'épuration installée ne fonctionne actuellement. Ces objectifs non ou mal atteints ont toutefois des incidences directes sur les facteurs économiques (salubrité des sites et des produits) ou sociaux (conditions de travail).

Au final, la moyenne pour les deux projets (tous critères confondus) est de 1,7/3, ce qui est malgré tout plutôt satisfaisant. Les critères qui montrent les effets les plus significatifs, et dont il faudrait sans doute s'inspirer pour d'autres projets de ce type, sont la mise en place de la cogestion et l'amélioration de la sécurité en mer. Les plus mauvais, qu'il faudra corriger s'ils devaient être repris dans d'autres projets similaires, sont l'assainissement, l'eau potable, la gestion des déchets solides, mais également la gestion des ressources et les retombées sur les municipalités.

La pérennité de la cogestion est toutefois menacée dans beaucoup de sites où les incivilités des bénéficiaires quant au paiement des redevances sont multiples. Ainsi, comme il a déjà été exprimé lors de l'évaluation du bon déroulement, la menace qui nous paraît la plus sérieuse sur l'avenir de ces projets est la non-application du règlement d'exploitation par le GIEI, par clientélisme et ou manque d'appui des autorités, qui ont le pouvoir de police, pour faire respecter ce règlement et obliger les récalcitrants à payer leur redevance au GIEI.

Ce n'est qu'au prix de ces mesures, sûrement impopulaires auprès de certains, que l'ensemble de l'édifice institutionnel, mais surtout économique et social, peut fonctionner sur le long

terme et assurer un développement harmonieux et équitable du secteur.

### 6.3. Recommandations pour les projets et les sites visités au Sénégal

Ces recommandations sont classées dans le tableau 18 selon (i) les critères d'évaluation (économique, social, gouvernance et environnement), (ii) l'acteur principal concerné par leur mise en œuvre, et (iii) les échéances (court, moyen et long termes).

Les recommandations portant sur les facteurs les plus limitants identifiés au cours de la présente évaluation sont indiqués en gras. Des recommandations plus générales dans l'hypothèse de financements de projets similaires à l'avenir complètent les recommandations liées aux sites actuels.

Tableau 18. Recommandations classées par critères, acteur et échéance

| Critères économiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                        |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------|
| Mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Acteur                                 | Echéance           |
| Une véritable amélioration de la salubrité du poisson débarqué et traité sur les sites ; les conditions actuelles sont sans doute meilleures qu'avant, mais malgré tout encore très améliorables, en particulier pour les sites qui revendiquent l'agrément de la communauté européenne (CE). La question de la clôture des sites est souvent amenée par les gestionnaires de sites, la divagation des animaux et le fait que n'importe qui ait accès au site provoque effectivement des conditions peu propices à la salubrité. | GIEI, professionnels                   | court terme        |
| Le point précédent est lié aux pertes post capture et à l'amélioration de la qualité moyenne (et donc à la valeur) des débarquements où, ici aussi, des progrès sont à faire : extension de l'eau potable à tous les sites et pratiques insalubres à éradiquer, comme le lavage des poissons sur le sable au lieu de débarquement.                                                                                                                                                                                               | Etat, Communes, GIEI, professionnels   | court terme        |
| Au niveau des services des pêches, l'élaboration de statistiques plus fiables sur l'ensemble des sites (même si certains en disposent déjà). Pour chaque site, ces statistiques devraient concerner les pirogues, les engins de pêche et les différentes activités par groupe sur le site (ex : mareyeur, transporteurs, station service, etc.). Les statistiques devraient appréhender les volumes et les valeurs par catégorie et par site.                                                                                    | DPM                                    | court/moyen termes |
| La clarification, au niveau national, du rôle de chaque intervenant (GIEI, services de l'Etat...) en matière de respect du paiement des redevances sur les sites (dans les cas où les GIEI n'y arrivent pas) puis l'application de ces règles sur tous les sites.                                                                                                                                                                                                                                                                | Etat, Communes, GIEI                   | moyen terme        |
| La fourniture régulière d'électricité car les fréquents délestages <sup>26</sup> engendrent des pertes post captures ou des coûts supplémentaires pour les différentes catégories d'opérateurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Etat, SENELEC <sup>27</sup> , Communes | moyen terme        |
| La réalisation d'études des besoins fonciers des sites en extension, où pour certains le manque de place devient un handicap. Comme sur certains sites l'opportunité du transfert de la transformation à destination locale vers d'autres zones que le quai proprement dit peut être une solution, dans certains cas, pour libérer de la place.                                                                                                                                                                                  | GIEI, Communes, Etat                   | moyen/long termes  |
| La construction ou l'entretien de routes d'accès dont la responsabilité est du ressort de l'Etat et des collectivités locales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Etat, Communes, collectivités locales  | moyen/long termes  |
| Critères sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                        |                    |
| Mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Acteur                                 | Echéance           |
| Avant tout, le développement effectif de la place des femmes dans les instances dirigeantes des sites, qui reste trop marginale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | GIEI                                   | moyen terme        |
| La poursuite des efforts relatifs à la sécurité en mer, dont l'obligation du port effectif des gilets de sauvetage par tous les pêcheurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | GIEI, DPM                              | court/moyen termes |

<sup>26</sup> On peut constater jusqu'à dix heures de coupures sur le site de Kafountine.

<sup>27</sup> Société nationale d'électricité du Sénégal.



### Critères relatifs à la gouvernance

| Mesure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Acteur         | Echéance           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------|
| L'amélioration significative de la transparence de la gestion des GIEI. Leurs comptes devraient être publics et les redevances devraient être appliquées à tous, selon le règlement d'exploitation qui doit être également affiché.                                                                                                          | GIEI           | court terme        |
| La véritable prise en main de la maintenance des sites par les GIEI : propreté, état des bâtiments, etc.                                                                                                                                                                                                                                     | GIEI           | court terme        |
| Un encadrement plus « serré » du contrôle de la légalité des comptes et des pratiques des GIEI par le service des pêches de la zone.                                                                                                                                                                                                         | GIEI, DPM      | court terme        |
| Une amélioration des pratiques de gestion de la ressource, même pour les sites déjà dotés de règles car même celles-ci ne nous paraissent pas complètement à la hauteur de la diminution de certaines ressources.                                                                                                                            | GIEI, DPM      | court/moyen termes |
| La formation des GIEI pour qu'ils deviennent de véritables développeurs des sites, en particulier en assurant, grâce à leur budget, les investissements qui bloquent actuellement le développement.                                                                                                                                          | GIEI           | moyen terme        |
| De manière plus générale, la poursuite des différentes formations pour les équipes ultérieures de dirigeants des GIEI (gestion, etc.) et les usagers n'en ayant pas encore bénéficié (bonnes pratiques sanitaires, qualité, sécurité...).                                                                                                    | GIEI           | moyen terme        |
| Une mise en réseau des sites permettrait une meilleure diffusion de l'information et un partage d'expérience qui nous semble être l'un des meilleurs moyens de faire progresser l'ensemble des sites. Les budgets de formation des GIEI, qui sont normalement de 10 % de leurs recettes, devraient pouvoir financer ces échanges.            | GIEI           | moyen terme        |
| La recherche d'un versement systématique aux municipalités de dividendes, pour que les quais soient aussi des outils de développement local à une échelle plus large, tout en incitant les mêmes municipalités à tenir leurs engagements vis-à-vis des quais et en particulier la gestion de déchets et la maintenance de la voirie d'accès. | GIEI, Communes | moyen terme        |

### Critères environnementaux

| Mesure                                                                                                                                                                                                                                              | Acteur              | Echéance           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| L'identification de solutions techniques « réalisables localement » pour que les stations d'épuration soient remises en activité ou – pour les sites où ce n'est pas possible – vidées et mises hors d'état de polluer et d'attirer les moustiques. | GIEI, Communes, DPM | court/moyen termes |
| L'apport d'une adduction d'eau potable à tous les sites qui en manquent encore.                                                                                                                                                                     | Etat, Communes      | moyen terme        |
| Le règlement, avec les sites et les municipalités, de la collecte et de l'évacuation des déchets solides (et de leur traitement par les municipalités).                                                                                             | GIEI, Communes      | moyen termes       |

Des recommandations peuvent également être formulées pour des projets similaires, susceptibles d'être financés à l'avenir.

► Le détail des infrastructures, fourni par les projets évalués, ne nous paraît pas forcément nécessaire. Les équipements réellement indispensables sont la plateforme de débarquement, la salle des mareyeurs, l'aire de stationnement des véhicules de fret, l'adduction et l'évacuation et/ou le traitement de l'eau, les toilettes, les douches, l'électricité et la zone de transformation pour les femmes. Pour le reste, il faut vraiment que des besoins spécifiques soient identifiés et justifiés pour que le projet prévoie d'autres investissements en dehors de ces fondamentaux.

► Le choix de l'amélioration de la salubrité comme élément central des projets ne devrait pas forcément être conservé

pour d'autres projets similaires. Si ce domaine est important, il semble que la création de véritables marchés, sur un principe de crée si possible, avec rapprochement de l'offre et de la demande et mise à disposition de services pour la pêche devrait être l'objectif principal de ce type d'investissement. La salubrité doit en être une composante indissociable, mais non un objectif primaire en tant que tel.

► L'association des municipalités et des autres parties prenantes des sites doit être systématiquement recherchée lors de la création de tels projets afin qu'elles puissent apporter leur point de vue et aider ensuite dans la mise en œuvre des choix retenus.

► Des modèles types de conventions entre les parties prenantes, intégrant les objectifs importants du projet et le rôle de chacun, seraient très utiles. Ainsi, par exemple, entre une

municipalité et un GIEI, les sujets tels que le maintien de la propreté (qui fait quoi), l'appui des forces de police en cas de non-respect de l'arrêté d'exploitation, etc. se révèlent, à l'usage, des points qu'il aurait mieux fallu prévoir, pour pouvoir y faire référence le moment venu. Ces accords, en perdurant après la fin du projet, permettraient de mieux assurer la pérennité des sites et de leur fonctionnement.

► Un ensemble d'indicateurs types à collecter en début de projet ou lors de l'étude de faisabilité, permettant de disposer d'un état 0, pour pouvoir après projet, en mesurer les effets, aurait été d'une grande utilité pour notre travail. Ces indicateurs pourraient être ceux que nous avons collectés pour les

six études de cas (quitte à ce qu'ils ne soient établis que sur quelques sites représentatifs).

► Pour des projets de ce type, alliant construction d'infrastructures importantes (avec cofinancement de plusieurs bailleurs) et innovation institutionnelle, il serait capital d'allonger leur durée au-delà de cinq ans, ou de s'assurer qu'il reste un laps de temps suffisant entre, d'une part, la fin des aménagements et des formations et, d'autre part, la fin du projet, pour assurer un véritable accompagnement des bénéficiaires dans le temps (trois ans paraît un minimum absolu), pour aller vers une vraie prise en charge de la gestion du site.

## Détail de l'évaluation des bases acquises grâce aux projets AFD et des conséquences sur le potentiel de développement des sites

### Principe de l'évaluation du déroulement des projets dans les sites et de leurs effets

Sur la base d'une analyse de chemin critique de projet, couvrant chaque site, et sur celle du postulat que le développement d'un projet, peut être décomposé en 3 phases chronologiques, jusqu'à l'atteinte par celui-ci d'un degré avancé d'autonomie institutionnelle, technique et financière, nous avons évalué la réussite relative des sites visités et leur potentiel de développement à moyen terme. Les phases de l'analyse sont présentées ci-dessous.

- **la première phase (1)** dite « préliminaire » ou de création, comprend tous les travaux d'établissement du projet (emprise foncière, sensibilisation des usagers et du public, constitution des GIEI, formation des membres des GIEI et des professionnels, travaux d'infrastructure, etc.) se termine à l'ouverture du site aux bénéficiaires. Elle est essentiellement sous l'influence du projet.

- **la phase (2)** dite « pionnière », vise l'opérationnalisation et la consolidation de la gestion. Elle pourrait être qualifiée de phase d'apprentissage et de professionnalisation, ou encore « d'adolescence » du projet. Lors de cette phase le GIEI doit conforter sa position et aller vers une gestion transparente et efficace de l'outil, pour tendre vers l'autonomie complète. Pour la phase pionnière, l'inventivité et la réactivité sont toujours nécessaires pour bâtir sur les acquis et parfaire des édifices techniques institutionnels et économiques en maturation. Toutefois, cette phase nécessite aussi une professionnalisation des équipes au travers en particulier de la poursuite des formations des équipes de gestion.

- **la phase (3)** dite « autonome », est en atteinte lorsque le quai atteint un degré avancé d'autonomie technique, organisationnelle et financière qui lui permet de fonctionner sans appui extérieur, sans rejeter la possibilité d'un appui occasionnel bien entendu.

### Les critères de l'évaluation du bon déroulement et du potentiel de développement

Chacune de ces trois phases peut à son tour être divisée en étapes pouvant constituer autant de critères d'évaluation de l'avancement et de la robustesse du projet.

Le tableau ci-après fournit la grille des critères que nous avons retenus et qui constitue selon nous le chemin critique d'un quai (dans le modèle d'appui retenu par l'AFD) entre sa création et le jour de l'évaluation. Ce système se positionnant dans le temps, il est donc évolutif et permet d'actualiser régulièrement l'évaluation.

Tableau 1. Détail des critères d'évaluation du bon déroulement des projets sur les sites et de leur potentiel de développement

| Phases             | Critères                                                                  |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Phase préliminaire | Identification du foncier où implanter le projet                          |
|                    | Validation des options globales du projet par les professionnels          |
|                    | Validation des options de détail du projet par les professionnels         |
|                    | Bornage du terrain                                                        |
|                    | Signature concession du domaine national à la municipalité                |
|                    | Constitution du GIEI entre les professionnels                             |
|                    | Signature d'une sous concession de la municipalité au GIEI                |
|                    | Construction des infrastructures                                          |
|                    | Formation des pêcheurs, mareyeurs, etc.                                   |
|                    | Formation des futurs dirigeants du GIEI à la gestion                      |
|                    | Sensibilisation du public de la zone                                      |
|                    | Site équipé de l'eau douce courante en quantité suffisante                |
|                    | Site équipé de l'électricité pour l'ensemble des installations            |
|                    | Site relié au réseau routier par une route accessible aux camions frigo   |
|                    | Assainissement opérationnel                                               |
|                    | Conformité des installations par rapport au projet initial                |
|                    | Adaptation des infrastructures professionnelles aux besoins               |
|                    | Arrêté d'exploitation pris par municipalité avec reg exploitation         |
|                    | Si possible agrément du quai "CE"                                         |
|                    | Formalisation d'un budget pour le GEIE                                    |
|                    | Recrutement de l'équipe de salariés du GIEI                               |
| Phase pionnière    | Affichage du règlement d'exploitation dans les locaux                     |
|                    | Information finale opérateurs avant démarrage opérations du quai          |
|                    | Lancement de l'exploitation du site                                       |
|                    | Application règlement d'exploitation à tous les opérateurs sur site       |
|                    | Attraction par le site d'opérateurs économiques hors secteur pêche strict |
|                    | Conditions de sécurité améliorées par rapport à situation d'avant         |
|                    | Conditions de salubrité améliorées par rapport à situation d'avant        |
|                    | Conditions de travail améliorées par rapport à situation d'avant          |
|                    | Pertes diminuées (ou stabilisées si déjà bonnes)                          |
|                    | Valorisation des produits améliorée                                       |
|                    | Budgets des 3 premières années GIEI stabilisés et positifs                |
|                    | Païement des sommes dues à la municipalité                                |
|                    | Début constitution de réserves financières par GIEI                       |
|                    | Structures des professionnels (GIE) regroupent majorité opérateurs        |
|                    | Fonctionnement régulier des instances du GIEI (CRG, CA et AG)             |
|                    | Résultats financiers et fonctionnement du GEIE transparents               |
|                    | Maintenance des installations du site en bon état de fonctionnement       |
|                    | Maintenance des installations du site propres                             |
|                    | Correction des problèmes de gestion constatés en continu                  |
|                    | Poursuite de l'information des opérateurs en continu                      |
|                    | Formation continue des opérateurs en partie sur budget du GIEI            |
|                    | Premiers compléments d'investissements à partir du budget du GEIE         |

| Phases                        | Critères                                                                  |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <b>Phase d'autonomisation</b> | Poursuite attraction d'opérateurs économiques pour financer le quai       |
|                               | Poursuite application règlement d'exploitation à tous                     |
|                               | Poursuite amélioration (ou maintien) conditions de sécurité sur site      |
|                               | Poursuite amélioration (ou maintien) conditions de salubrité sur site     |
|                               | Poursuite amélioration (ou maintien) conditions de travail sur site       |
|                               | Pertes diminuées (ou stabilisées si déjà bonnes)                          |
|                               | Poursuite meilleure valorisation des produits sur site                    |
|                               | Règles de gestion de la ressource édictées par le GIEI pour pêche durable |
|                               | Règles de gestion de la ressource appliquées par les pêcheurs             |
|                               | Structures des professionnels (GIE) regroupent > 90 % opérateurs          |
|                               | Poursuite fonctionnement régulier du GIEI                                 |
|                               | Poursuite fonctionnement transparent du GIEI                              |
|                               | Poursuite paiement sommes dues à la municipalité                          |
|                               | Poursuite maintenance des installations du site en fonctionnement         |
|                               | Poursuite maintenance des installations du site propres                   |
|                               | Poursuite de l'information des opérateurs sur budget GIEI                 |
|                               | Agrément CE maintenu                                                      |
|                               | Poursuite correction des problèmes de gestion en continu                  |
|                               | Autonomie financière assurée sur redevances                               |
|                               | Réserves financières suffisantes pour de gérer les imprévus               |
|                               | Formation continue des opérateurs sur budget GIEI                         |
|                               | Investissements sur le site faits essentiellement sur budget GIEI         |

La formulation des critères est faite sous forme d'actions, qui sont notées comme faites ou pas faites. Pour chaque critère, la notation va de 0 à 3 sur la base suivante :

- 0 = action pas réalisée
- 1 = action ayant eu un début de réalisation
- 2 = action bien avancée
- 3 = action terminée et/ou déjà en place avant le projet

Le score maximal possible d'un quai sur la base des 65 critères présentés est de 195 points.

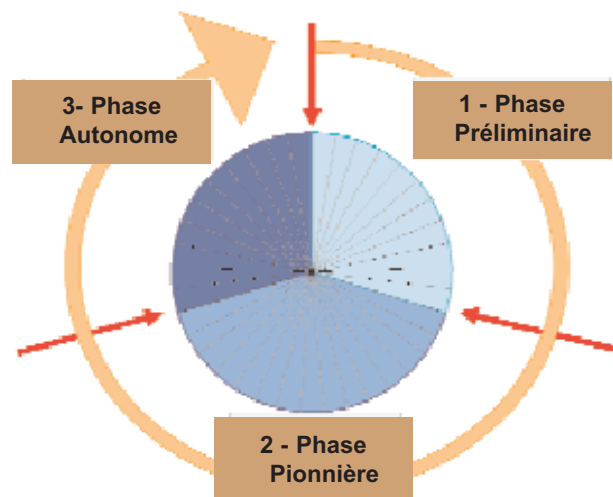
### Présentation graphique des résultats sur l'évaluation du bon déroulement et du potentiel de développement

Les résultats détaillés par quai sont fournis en annexe. Nous présentons ceux-ci, ci-dessous, sous la forme de roses des vents qui permettent, en lecture rapide, une comparaison entre les sites.

Les principes graphiques sont les suivants :

- les phases se déroulent dans le temps sur le cercle à partir du haut de celui-ci et dans le sens des aiguilles d'une montre, comme montré à la figure 1.

Figure 1. Présentation schématique de l'enchaînement des phases sur la rose des vents



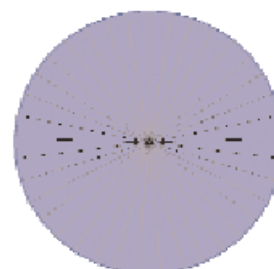
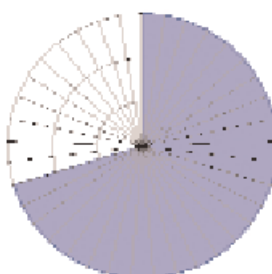
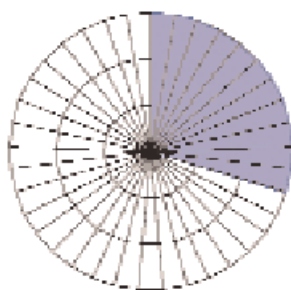
- Sur le plan qualitatif, plus le projet est « parfait » selon la grille de critères et plus la figure prend la forme d'un cercle. Sur le plan chronologique, plus le projet est avancé et plus les critères couvrent une part importante du cercle.

Figure 2 Principe graphique de la représentation de la qualité du parcours.

*Phase 1 terminée et parfaite*

*Phases 1 et 2 terminées et parfaites*

*Phases 1 à 3 terminées et parfaites*

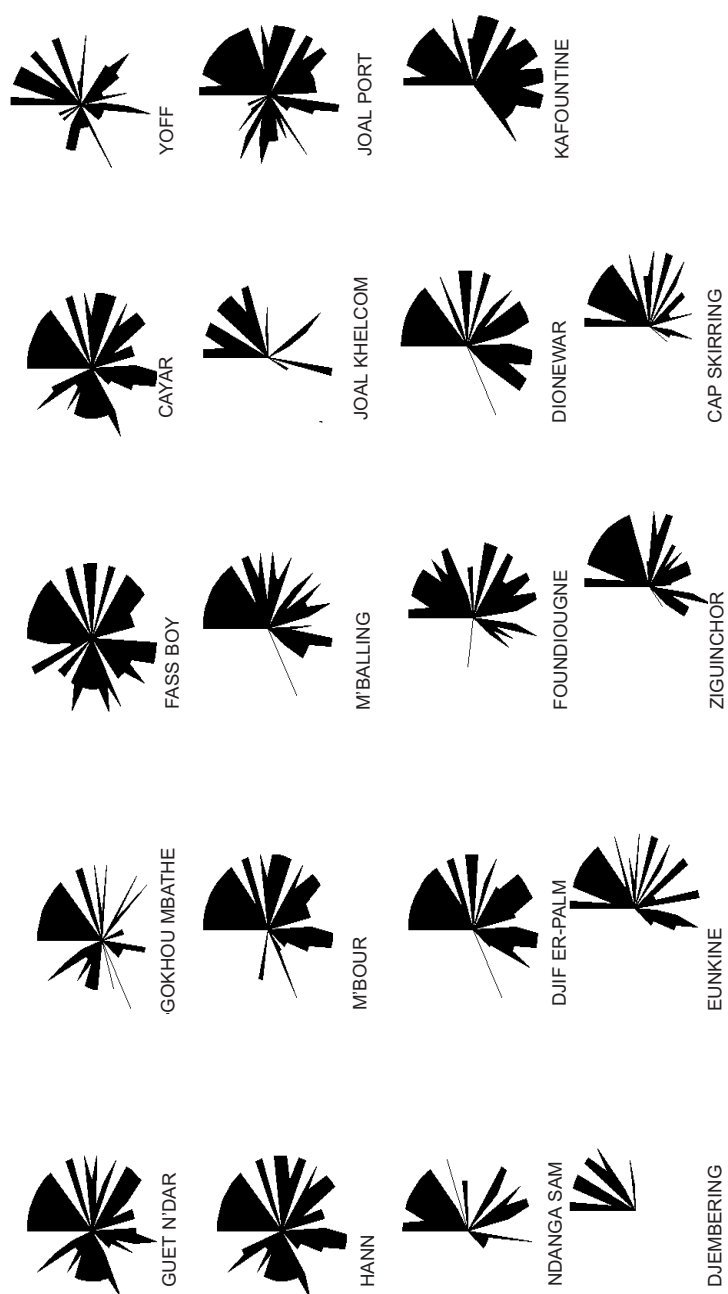


Sous cette forme, on voit donc à la fois l'avancement du parcours du projet et la qualité de celui-ci. Chaque « creux » dans le graphique montre les actions qui n'ont pas été faites du tout ou de manière insuffisante, dans la phase où se trouve le projet. Ces creux sont autant d'indications permettant d'identifier les points à améliorer dans la gestion du quai.

### Résultats de l'évaluation du déroulement des projets par site et du potentiel de développement des sites

Compte tenu, de la taille des graphiques avec les critères détaillés, nous les avons portés en annexe 2 ainsi qu'à la fin de chaque fiche de site. Nous reportons en figure 7 des représentations simplifiées des roses des vents, qui doivent plus être considérées, comme un moyen de comparaison rapide entre site, que comme un instrument d'évaluation détaillée. Elles permettent néanmoins de tirer quelques grandes lignes intéressantes au niveau du déroulement des opérations et sur la qualité des parcours jusqu'à ce jour de chaque site, d'une part et de tous les sites, d'autre part.

Figure 3. Silhouette des roses de vents des sites visités\*



\* Pour des raisons de logistique, il n'a pas été possible de visiter le site de Diamniadio dans lequel la formation avait été payée par le PAPASUD.

Le résultat de l'évaluation détaillée de chaque site est reporté en annexe 1 dans la fiche de chaque site. Néanmoins, ces roses des vents montrent, lorsqu'on les analyse dans leur ensemble que :

- il existe une très grande hétérogénéité de situations, due à la fois au fait que les sites ont été aidés par deux projets successifs et qu'ils ont plus ou moins bien profité des projets. Ils n'ont donc pas la même durée de vie. Les sites aidés par le PAPANORD (1998 - 2002) sont ainsi, déjà en phase 3, alors que la majorité de ceux de PAPASUD (2002-2007) ne peuvent être qu'en phase 2 car trop « jeunes ». Ainsi, certains sites ont peu ou pas évolué comme Djembering (site abandonné) ou Khelcom, site de transformation de Joal, où le GIEI n'est toujours pas gestionnaire du site. La mauvaise qualité de certains « parcours » est également visible sur certains sites comme Yoff (site qui a très peu changé du fait du projet), Cap Skirring (site où le GIEI rencontre de sérieux problèmes) ou Gokhou Mbathe (site déserté au profit de Guet Ndar). A l'inverse certains sites montrent une bonne qualité de parcours comme Kafountine, Joal ou M'Bour, parfois déjà en début de phase 3 comme à Guet Ndar, Fass Boy, Kayar ou Hann ;

- la phase de montage du projet (phase préliminaire) a été toutefois assez homogène, ce qui donne beaucoup de débuts de rose des vents assez semblables, avec les mêmes succès (ex : transfert du foncier de l'Etat à la municipalité, transfert des installations des municipalités au GIEI, création des GIEI, etc.) et souvent les mêmes faiblesses (ex : fonctionnement de l'assainissement, installation de l'électricité et de l'eau souvent défectueux ou absent, etc.), même si des exceptions existent bien sûr (voir évaluations détaillées) ;

- peu de sites ont une phase pionnière complètement satisfaisante, et les entretiens menés lors de l'évaluation, montrent que peu de GIEI savent ou comprennent bien, ce qui est attendu d'eux, en termes de gestion du site (rigueur, transparence, efficacité, vision à terme, etc.), même si certains sont sur une très bonne voie (ex : roses des vents de Kafountine beaucoup plus complète que les autres du PAPASUD). Comme dit ci-dessus, certains sites n'ont pas encore démarré la phase pionnière, car la délégation de gestion de la commune n'a pas encore eu lieu comme le site Khelcom à Joal, ou encore sont face à une situation imprévue, comme l'ouverture de la brèche dans la Langue de Barbarie à Saint- Louis, qui a radicalement changé l'accès des pirogues au détriment de Gokhou Mbathe et en faveur de Guet Ndar.

Nous détaillons ci-après la majorité des critères en donnant des exemples, à partir de roses des vents globales des projets PAPANORD d'une part et PAPASUD d'autre part, qui montre la moyenne par critère tous sites confondus.

### **Le résultat de l'évaluation globale du déroulement des deux projets**

Nous produisons, en figures 8 et 9, les roses des vents agrégées des sites ayant été aidés par le PAPANORD et par le PAPASUD.

Cette représentation agrégée, permet d'identifier rapidement les points forts et les points faibles communs à une majorité de sites, de travailler à en identifier les raisons et ainsi d'aller vers des propositions qui sont le but même de la capitalisation.





### **Evaluation de la phase préliminaire des projets sur les sites**

La note moyenne des deux projets sur cette phase est de 2,3 / 3 pour PAPANORD et 2,2 / 3 pour PAPASUD. Par ailleurs les roses des vents ont beaucoup de points communs qui montrent bien la filiation entre ces deux projets. Ainsi, pour les deux projets, et pour la quasi-totalité des sites, les premiers critères de la phase préliminaire, sont satisfaits avec des valeurs à 3 ou très proches de 3

- Identification du foncier et bornage (100 % des sites),
- Validation globale du projet par les professionnels (100 %),
- Constitution des GIEI (100 %) et formation des membres des comités de gestion (100 %),
- Concession de l'état aux municipalités (100 %) et sous concession aux GIEI (tous sauf Djembering et Khelcom),
- Construction des infrastructures telles que prévues (proche de 100 % hors malfaçons traitées plus bas),
- Formation et/ou information des professionnels (proche de 100 %)

Ensuite il y a un certain nombre d'écarts entre les projets dus :

- à leur contenu réciproque, ainsi il n'y a pas eu de sensibilisation du public dans le PAPANORD, alors que celle-ci était une des actions systématique du PAPASUD,
- à l'avancement des sites avant projet, ainsi tous les sites du PAPANORD étaient déjà reliés par une piste accessible aux camions frigorifiques (plus ou moins facilement comme à Fass Boy ), alors que dans le PAPASUD, cela n'était pas toujours le cas (ex : Cap Skirring) ou n'est encore pas le cas (ex : Djembering et même Foundiougne en saison des pluies).

Des écarts dus aux opérateurs des sites eux-mêmes :

- la formalisation des budgets des GIEI et le recrutement de salariés par le GIEI, qui n'a pas eu lieu dans tous les sites, à la fois dans le PAPANORD (ex : Gokhou Mbathe et Yoff) et dans le PAPASUD (ex : Djembering, Ndangane Sambou et Khelcom)
- la promulgation (ou non) par les municipalités des arrêtés d'exploitation des sites par les GIEI avec une note moyenne de 3 / 3 pour les sites PAPANORD et seulement 2 / 3 en moyenne pour PAPASUD, car cela n'a pas été fait pour certains sites, comme Djembering, ou Khelcom, encore géré par la mairie,
- le cas particulier de l'agrément CE qui ne se mesure toutefois pas avec la note moyenne, car certains sites ne l'ont pas demandé (ex : les sites de transformation pour la consommation locale).

Enfin des faiblesses systématiques visibles sur tous ou presque tous les sites, attribuables en grande partie aux projets PAPANORD et PAPASUD, eux-mêmes :

- la validation de détail des projets par les professionnels semble avoir souvent fait défaut (ex : localisation de certains bâtiments, illogique par rapport aux usages), alors que leur validation globale avait été bonne. Ceci se traduit par une adaptation des installations aux besoins perfectible, avec une note moyenne voisine de 2/3 pour les deux projets,
- la disponibilité en eau potable sur les sites est très imparfaite avec une note moyenne de 1,2 à 1,5 / 3, selon les projets, et qui est souvent à relier à des problèmes de conception et/ou de malfaçon lors de la construction (inadaptation du concept puits + panneaux solaires + pompe),

- l'assainissement ne fonctionne jamais de manière satisfaisante avec une note moyenne de 0 / 3 pour les deux projets, par défaut de conception et/ou de malfaçon lors de la construction et qui bien souvent est resté en l'état et constitue des nids à moustiques et une source de pollution.

Sur cette phase qui était plus dépendante des projets et de leur mise en œuvre que des gestionnaires des sites eux-mêmes, on constate donc :

- des acquis quasi systématiques des 2 projets sur le montage institutionnel dans les sites, comme la sécurisation du foncier, la constitution des GIEI, les concessions de l'Etat et des municipalités, etc.)
- quelques faiblesses systématiques comme l'assainissement et dans une moindre mesure l'eau potable, souvent du au cumul de problèmes de conception et de malfaçons surtout dans le PAPASUD. Nous ne revenons pas en détail sur ces sujets qui ont été abondamment documentés dans d'autres rapports d'évaluation et/ou d'études des manières de corriger ces problèmes,
- des évolutions liées aux sites eux-mêmes qui se sont donc plus ou moins bien emparés des opportunités qui leur étaient offertes par les projets.

Ce dernier point est encore plus visible dans l'analyse de la phase pionnière faite au § suivant.

### Evaluation de la phase pionnière des sites

La note moyenne des deux projets sur cette phase est de 1,6 / 3 pour PAPANORD et 1,5 / 3 pour PAPASUD. Les roses des vents ont déjà moins de points communs que sur la phase préliminaire, car à partir de la phase pionnière, les projets se sont arrêtés, pour laisser la gestion des sites aux GIEI. Il existe néanmoins des points communs dans la manière dont cette phase s'est déroulée avec des points forts et des points faibles souvent proches.

Ainsi, comme pour la phase préliminaire, on note des acquis communs proches, pour presque tous les sites, avec des notes moyennes proches de 2 ou de plus de 2 :

- une attraction sur les sites d'opérateurs privés en nombre, hors secteur strict de la pêche (ex : Kayar, Kafountine, Joal, etc.), même si sur certains sites, de grosses marges de progrès existent encore comme (ex : Ziguinchor, Foundiougne, etc.) ou enfin sur certains d'entre eux il ya eu peu ou pas de développement de ce type (ex : Ndangane Sambou, Dionewar, Palmarin, etc.)
- des améliorations dans les domaines de la sécurité et des conditions de travail du fait de l'éclairage des sites (dont balisage pour certains) ou des formations sur la sécurité en mer, sur pratiquement tous les sites concernés,
- l'amélioration de la valorisation des produits, souvent par le développement de l'usage de la glace. Les notes sont meilleures sur PAPASUD que sur PAPANORD, car ces sites portaient souvent de sites moins avancés (hors Joal et M'Bour),
- quand les sites fonctionnent (donc hors Gokhou Mbathe, Djembering et Khelcom) l'application du règlement d'exploitation se fait, même si la note moyenne d'environ 2 sur les deux projets, montre que des exceptions existent (ex : petites pirogues à Kafountine, pêcheurs revenant sans pêche à Kayar exonérés, application contestée à Fass Boy, etc.). Un seul site est actuellement totalement bloqué sur ce point, c'est Cap Skirring qui traverse une crise grave, mais récente.
- le fonctionnement régulier des GIEI (regroupant une majorité d'opérateurs eux-mêmes souvent organisés en GIE) avec en fait une moyenne à 2,3 et 2,5 qui reflète mal des écarts entre beaucoup de 3 et quelques mauvaises notes (Ex : Yoff, Ndangane Sambou, Djembering, Khelcom, etc.).

On constate dans le même temps des critères pour lesquels les notes reflètent de moindres performances, avec des notes moyennes entre 1 et 2 comme :

- les pertes post capture (notes 1,7 pour PAPANORD et 1,9 pour PAPASUD), certes améliorées mais pas autant qu'on aurait pu l'espérer,
- la transparence de la gestion du GIEI (notes 1,7 et 1,5) souvent mal acceptée par les dirigeants,
- la maintenance des installations souvent passable et parfois nulle (notes 1,7) à quelques sites près (ex : Kafountine, Dionewar),
- l'amélioration de la salubrité (notes 1 et 1,8) handicapée par l'absence d'eau sur beaucoup de site, cumulée à des installations peu ou pas utilisées, comme les salles de transformation.
- la propreté des sites, hors de Dionewar qui est très propre, dont on pourrait plus souvent parler de la saleté des sites (notes 1,2 et 1,4), même en contrefactuel ce serait sûrement bien pire. Ce manque de propreté et de salubrité peu aller dans certains sites jusqu'à handicaper des activités parallèles comme le tourisme qui fréquente les mêmes plages (ex : Cap Skirring, Kafountine, etc.),
- la correction de problèmes de gestion (notes 1,3) où les exemples sont trop rares de prise en main par le GIEI des problèmes du site et la mise en œuvre de solutions parfois onéreuses mais efficaces (ex : eau potable installée à Kafountine sur les fonds du GIEI),
- l'information en continu des professionnels (notes 1,2 et 0,8), où ici encore les exemples sont rares d'une action forte et continue en ce domaine (ex : Kayar)
- le paiement des sommes dues aux municipalités par les GIEI (notes 1,2 et 1,1) reflétant en fait quelques sites qui payent régulièrement et une majorité qui paye irrégulièrement ou pas du tout,
- le début de constitution de réserves financières par les GIEI est naturellement meilleur pour PAPANORD (note 2,2) que pour le PAPASUD (note 1), car les sites sont plus récents dans le second projet.

Enfin il existe des faiblesses communes, peut-être dues à une absence de vision de ce qui est vraiment attendu des GIEI. Parmi celles-ci on peut citer :

- l'affichage du règlement d'exploitation sur le site qui n'est jamais fait (note moyenne 0), probablement parce que personne ne leur a signalé qu'il serait opportun de le faire,
- la formation continue des opérateurs et des membres des GIEI sur budget propre du GIEI (notes : 0,5 et 0,2). En fait quelques sites l'ont fait et la grande majorité n'a rien fait à l'issue de la formation de l'équipe initiale,
- la stabilisation de budgets bénéficiaires des GIEI lors des 3 premières années, sur lesquels nous n'avons pas toujours eu l'information, mais les présomptions sont fortes que ceci ait été, et est toujours très difficile pour certains. Ceci est du à une série de raisons assez différentes, comme l'insuffisance des redevances (ex : Ndangane Sambou ou Foundioune), la difficulté de leur collecte (ex : Cap Skirring, Joal ou Fass Boy), jusqu'à des malversations pressenties dans la gestion de certains GIEI qui les a fait placer sous tutelle de groupe ad hoc (ex : Ziguinchor, Ndangane Sambou, Guet Ndar).
- la réalisation d'investissements significatifs dans les sites sur budget propre du GIEI (note 0,3 et 0,4), où malgré quelques exceptions (ex : Kafountine, Kayar, Fass Boy, etc.), le relais n'a pas encore vraiment été pris par les GIEI pour assurer la pérennité des installations et leur amélioration continue.

On voit ainsi que, comme pour la phase préliminaire, des écarts entre sites existent pour la phase pionnière. Ceux-ci se creusent même entre les sites où les GIEI ont bien compris ce qu'on attend d'eux et ont pris les choses en main et ceux qui sont plus passifs ou moins visionnaires. Il y a selon nous, un peu plus de sites de la seconde catégorie que de la première.

Les points positifs majeurs de cette phase de début d'activité sont la pérennité du système des GIEI, ce qui n'était pas forcément une évidence au départ et le développement des sites. L'édifice institutionnel n'est toutefois toujours pas acquis selon nous et l'appui des forces de l'ordre pour aider à recouvrer les redevances impayées (ce qui stabiliserait les GIEI), n'est pratiquement jamais acquise : débat systématique et « commode » du renvoi de la responsabilité à l'autre entre DPM, gendarmerie et police.

Les points à corriger qui ne sont pas assez, voire pas du tout, pris en main par les GIEI, sont l'amélioration de la salubrité et de la propreté, la transparence dans la gestion et le développement d'un esprit de « gestionnaires – développeurs », pour une majorité de GIEI qui est le critère qui fait vraiment la différence entre les sites, quels que soient leurs atouts et leurs faiblesses au départ, et même leur âge.

### Evaluation de la phase d'autonomisation des sites

Selon nous le passage de la phase pionnière à la phase d'autonomisation est un continuum. Toutefois, on ne peut imaginer qu'un site soit vraiment en phase d'autonomisation s'il n'a pas :

- un GIEI transparent, bénéficiaire et qui applique le règlement d'exploitation à tous,
- un entretien courant des installations fait sur fonds du GIEI et visible (ex : propreté, état des infrastructures et équipements, etc.),
- quelques investissements significatifs, utiles au site faits sur compte du GIEI (ex : électrification ou adduction d'eau potable d'une partie du site, etc.).

La majorité des sites de PAPASUD n'est pas encore entrée dans cette phase (hormis les sites qui étaient déjà très développés auparavant comme M'Bour et Joal). Nous ne traitons donc de cette phase que pour le PAPANORD, même si quelques sites du sud récents ont déjà avancé sur quelques critères de cette phase.

Tel qu'élaborée notre grille de critère de la phase 3, n'est simplement que la stabilisation, la consolidation et/ou le renforcement d'actions déjà initiées en phase pionnière, dans les mêmes domaines (renforcement des capacités et de l'autonomie, amélioration de la sécurité, de la salubrité, de la valorisation des captures, de la transparence de la gestion du GIEI, etc.). La note moyenne des sites de PAPANORD sur cette phase est de 1,4 ce qui montre que la dynamique est bien amorcée.

Au moment de l'étude, aucun des sites n'a vraiment atteint la phase d'autonomie, mais certains sont sur la bonne voie et pas forcément dans les plus anciens. Ceci montre que ce développement peut-être assez rapide si la probité, la motivation et la capacité de rassembler des opérateurs gestionnaires des GIEI sont fortes.

Dans tous les cas, pour les deux phases où le GIEI est aux commandes, les risques restent encore grands de voir ce montage anéanti. Le risque qui nous paraît le plus grave et qui est en train d'apparaître sur certains sites, est la non application du règlement d'exploitation par le GIEI, par clientélisme et ou manque d'appui par les autorités qui ont le pouvoir de police, ce que les GIEI n'ont pas. Le processus est simple et très dangereux : dès qu'un individu ou un groupe décide de ne pas payer, les autres ou les autres groupes qui l'apprennent, déclarent qu'ils arrêtent aussi. On assiste même sur certains sites à des demandes de remboursement des sommes payées (ex : Fass Boy). L'exemple extrême de Cap Skirring, où tous les opérateurs économiques ont fini par arrêter de payer (suite à un différend avec les restaurateurs), est édifiant sur cette fragilité et devrait inciter les autorités à trouver au plus vite des solutions simples comme par exemple l'appui léger mais régulier, des forces de police et de gendarmerie, pour faire rentrer dans l'ordre les récalcitrants. Sans cette prise de conscience, le risque est grand sur certains sites, et peut-être la totalité par contagion, de voir les efforts de cogestion des années passées anéantis.

## Liste des sigles et abréviations

|          |                                                       |
|----------|-------------------------------------------------------|
| AFD      | Agence Française de Développement                     |
| AT       | Assistant technique                                   |
| ASUFOR   | Association des usagers du forage de Kayar            |
| CA       | Chiffre d'affaires                                    |
| CE       | Communauté européenne                                 |
| CR       | Communauté rurale                                     |
| CRG      | Conseil restreint de gestion                          |
| DIO      | Dionewar                                              |
| DOPM     | Direction de l'Océanographie, et des Pêches maritimes |
| DPM      | Direction des pêches maritimes                        |
| FAS      | Fass Boy                                              |
| FOU      | Foundiougne                                           |
| FSD      | Fonds spécial de développement                        |
| GIE      | Groupement d'intérêt économique                       |
| GIEI     | Groupement d'intérêt économique interprofessionnel    |
| GOK      | Gokhou Mbathe                                         |
| GUE      | Guet Ndar                                             |
| HAN      | Hann                                                  |
| JOA      | Joal Port                                             |
| KAF      | Kafountine                                            |
| KAY      | Kayar                                                 |
| KHE      | Joal Khelcom                                          |
| MBA      | M'balling                                             |
| MBO      | Mbour                                                 |
| NDA      | Ndangane Sambou                                       |
| PAL      | Palmarin                                              |
| PAPANORD | Projet d'appui à la pêche artisanale nord             |
| PAPASUD  | Projet d'appui à la pêche artisanale sud              |
| SENELEC  | Société nationale d'électricité du Sénégal            |
| SRAP     | Suivi et rapport d'achèvement de projet               |
| TdR      | Termes de référence                                   |
| TRI      | Taux de rentabilité interne                           |
| TRIE     | Taux de rentabilité interne économique                |

|       |                                               |
|-------|-----------------------------------------------|
| UE    | Union européenne                              |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| VA    | Valeur ajoutée                                |
| VAN   | Valeur ajoutée nette                          |
| YOF   | Yoff                                          |
| ELI   | Elinkine                                      |
| DJE   | Djembering                                    |
| SKI   | Cap Skirring                                  |
| VCE   | Valeur commerciale estimée                    |
| ZIG   | Ziguinchor                                    |



